

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)  
7, rue Guy Môquet Bt i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33

Mél : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) – Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398-CP 0909S05392-Directeur de la publication : Annick KIEFFER

– Imprimé par ELECTROGELOZ BERCY, 122-130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY SUR SEINE – Périodicité : mensuelle



## *Défense du CNRS et de la recherche publique : nous avons arraché un sursis, restons mobilisés !*

Rares sont les luttes qui ont fait reculer le gouvernement dans sa politique de réformes. La forte mobilisation des personnels de la recherche, avec leurs organisations syndicales, les associations SLR et SLU, les représentants des instances scientifiques et un grand nombre de directeurs d'unités, a été décisive pour obtenir un sursis au démantèlement du CNRS.

En effet, sous la pression de la communauté scientifique, et notamment après le blocage du CA du 19 juin, le gouvernement a dû renoncer à faire inscrire dans le Plan Stratégique voté par le CA du 1<sup>er</sup> juillet 2008, les Instituts Nationaux et le dépeçage des Sciences de la Vie, de l'Informatique et des SHS. Le texte voté affirme que toutes les disciplines seraient représentées à égalité et comporte le maintien de conseils scientifiques comprenant des élus auprès des instituts. La création des instituts est, pour nous, une première étape vers un démantèlement du CNRS. De plus, ce texte reste inacceptable sur le fond. Il est imprégné des orientations gouvernementales renforçant le pilotage des priorités scientifiques par le capital et instaurant une vision différenciée des carrières selon le « mérite ». C'est pourquoi le Plan Stratégique a été adopté par 14 voix contre 6 (les 4 élus SNTRS, SGEN et SNCS, et les deux représentants de la CGT et de la FSU).

Plus de 3000 personnes à Paris ont bloqué le CA le

19 juin ; celui-ci n'a pas pu se tenir, ce qui est exceptionnel. La manifestation s'est poursuivie devant le ministère de la recherche et de nombreux rassemblements se sont déroulés en province devant les délégations régionales du CNRS et les préfetures. Suite à ce succès, une entrevue avec la Ministre a été obtenue : celle-ci a dû accepter le report à l'automne des décisions sur le démantèlement du CNRS, condition imposée par les syndicats à un éventuel nouveau blocage du CA. Prenant acte de ce report, les syndicats ont levé le mot d'ordre de blocage mais ils ont maintenu une action lors du CA du 1<sup>er</sup> juillet pour exprimer le refus de la précipitation avec laquelle la direction a convoqué ce CA.

Nous sommes conscients que ces reculs sont seulement un sursis et que la question du découpage du CNRS est renvoyée à la rentrée. Le blocage du CA a été une étape de la lutte pour la sauvegarde du CNRS. Il fallait garder l'unité la plus large de la communauté scientifique, tant du CNRS que des autres organismes de recherche (INSERM, INRA, ...) et des Universités, eux aussi mobilisés. Nous avons voulu éviter le risque d'un blocage très minoritaire, alors que les conditions posées par l'intersyndicale Recherche – Enseignement Supérieur pour lever ce blocage ont été en partie obtenues. Cela n'aurait pas été compris d'une grande partie du milieu et aurait pu créer des difficultés pour maintenir et développer la nécessaire mobilisation des personnels pendant l'été

et à la rentrée. En effet, il faudra continuer l'action pour la défense du CNRS et de la recherche publique et pour les autres revendications des personnels de la recherche : pour de meilleures carrières, pour des créations d'emplois de chercheurs et d'ITA, pour une réelle revalorisation des salaires. Or le rapport qui vient d'être déposé par le Président de l'Académie des Sciences se résume à une politique généralisée de primes au mérite et le Ministre du Budget vient même d'annoncer la suppression de 450 postes dans la recherche publique et l'enseignement supérieur au budget 2009, après une année 2008 sans création de postes.

Pour le SNTRS, il est nécessaire de construire des mobilisations massives, comme celle du 19 juin, capables de faire reculer le gouvernement et d'obtenir des avancées. Pour gagner, l'unité est une condition indispensable. Une autre condition est d'organiser partout des débats avec les personnels pour discuter des revendications et des formes d'actions.

Cela suppose une forte présence des syndiqués et des sections du SNTRS CGT sur le terrain, au niveau des laboratoires et des services, au quotidien, aussi bien pour être présents partout où un agent a

besoin d'être défendu que pour organiser les actions collectives pour améliorer les conditions de travail, les salaires, notre outil de travail.

Un des enjeux de la rentrée sera donc les élections aux CAP au CNRS qui seront déterminantes pour la représentativité du syndicat mais aussi pour les moyens de son activité au service des agents.

Il faudra aussi que l'ensemble du SNTRS, syndiqués, sections, régions, s'investisse dans l'action et la défense des nombreux non titulaires dans nos organismes, lesquels seront amenés à élire leurs propres représentants dans les nouvelles Commissions Consultatives Paritaires d'ici la fin de l'année 2008.

Les débats sur la mobilisation et sur la construction de l'unité seront au cœur du prochain 26<sup>ème</sup> congrès du SNTRS CGT début décembre 2008. Nous invitons, dès la rentrée, tous les adhérents, toutes les sections à s'y engager sans tarder.

Bonnes vacances à tous !

Jean KISTER, Secrétaire Général Adjoint du SNTRS CGT.

## Sommaire du BRS 430

### Edito

Défense du CNRS et de la recherche publique : nous avons arraché un sursis, restons mobilisés ! **1 - 2**

### Actualité Recherche

- Le CNRS démantelé ? ... et le statut ? **3 - 4**  
 Quel devenir pour le comité national avec l'AERES ? **5**  
 Analyse des résultats des élections au CoNRS 2008 **6 - 11**  
 Résultats des Élections 2008 au Conseil d'Administration de l'INSERM **12**  
 Débats du 26<sup>ème</sup> congrès du SNTRS-CGT :  
 Les NON Titulaires : un nouveau enjeu syndical pour le SNTRS-CGT **13 - 14**  
 Que vont devenir les Sciences de la Vie ? **15 - 16**  
 Le Tribunal Administratif de Paris vient de condamner l'INSERM pour le fait d'avoir « imposé l'usage de la seule langue anglaise dans l'audition des équipes de direction » au Conseil Scientifique. **17**  
 Une remise en cause des statuts des personnels et l'explosion des primes au mérite, pour de faibles améliorations ! **17**  
 Révision Générale des Politiques Publiques, Loi mobilité, rapport Silicani et Partenariat public-privé... **18 - 21**

### Actualité sociale

Résultats des Élections 2008 au CNAS du CAES INSERM :  
 Une nouvelle Présidente SNTRS-CGT élue pour la première fois ! **22 - 23**

### Vos droits

RGPP Ce que nous prépare le gouvernement **24 - 27**

### Tribune libre

Agence de moyens et ingérence du pouvoir politique. **28**

## Le CNRS démantelé ? ... et le statut ?

**Le repli tactique du gouvernement, face à la forte mobilisation des personnels de la recherche, soutenus par ceux de l'enseignement supérieur, ne signifie pas son abandon de vouloir à terme démanteler le CNRS.**

**De nouvelles offensives suivront dès le moindre relâchement de la pression.** Il tente d'adapter l'organisme aux transformations majeures qu'il entend imprimer à la recherche :

- limitation de la recherche libre via les financements sur projet qui captent une part grandissante du budget public (dont l'ANR devient la puissance principale, mais pas unique) ;
- pilotage en amont et contrôle en aval renforcé du ministère ;
- prise en main par le ministère du rôle de coordination nationale de la recherche joué par le CNRS ;
- marginalisation rapide des instances où siègent des représentants élus des personnels au bénéfice d'instances formées de personnalités nommées par le ministère ;
- précarisation des jeunes chercheurs et ITA via le financement sur projet.

**Le bras de fer sur les instituts, nationaux ou internes, traduit ces enjeux vitaux pour l'avenir de la recherche et de ses personnels.** Le débat sur la nomination des directeurs d'instituts n'en est qu'un aspect. La manière dont ils seront financés, leur organisation, l'instance chargée de la gestion des personnels et de leur affectation est tout aussi déterminante. Autour du caractère des instituts, national ou non, se joue, la place respective du ministère et du CNRS dans les choix concrets de recherche, et surtout celle de ce dernier qui pourrait être dessaisi de sa mission de coordination dans un certain nombre de disciplines. Pour contourner cet obstacle, le SNTRS propose que soit mise en place une coordination des EPST et des universités dans chaque grand domaine scientifique.

**Au-delà de ces questions importantes, est posé concrètement celle du périmètre du CNRS.** Cela concerne en tout premier lieu, les sciences du vivant, les SHS et l'informatique, directement attaqués par les projets actuellement débattus. La gestion partagée avec les universités tout comme la volonté affichée d'impulser une nouvelle vague de mutualisation vise à des économies d'échelle. Les effets négatifs sur l'emploi seront rapides. Après le plan stratégique, suivra le contrat d'objectifs qui fixera les moyens humains et financiers que le ministère allouera aux différentes institutions (1). Selon le statut des instituts, le ministère pourra différencier le budget.

**Le calendrier est serré.** Le prochain semestre déterminera les missions et les contours de l'organisme (le plan

stratégique), les engagements respectifs de l'État (moyens) et du CNRS pour 4 ans (la mise en œuvre et la planification de la réforme, le contrat d'objectifs), puis suivront les contrats quadriennaux signés avec les universités, qui préciseront les laboratoires qui relèveront du CNRS, les moyens humains et financiers qui leur seront attribués, la responsabilité de leur gestion.

**Le DG du CNRS, Arnold Migus l'a annoncé clairement : le CNRS va se redéployer.** Certes les choses ne se passeront pas d'ici la fin de l'année, mais plutôt au fil des contrats quadriennaux avec les universités qui fixeront précisément le périmètre du CNRS. La diminution envisagée du périmètre du CNRS et la gestion unique réduira les tâches administratives du siège et des délégations régionales. Qu'advient-il des personnels affectés à ces emplois ? La direction affirme vouloir garder ses personnels et ses ITA, certes, mais au prix de redéploiements douloureux pour ceux-ci si les réformes prévues sont mises en œuvre qui se traduiront pas des déplacements massifs de personnels, le non-remplacement des départs à la retraite, la diminution des recrutements sur poste statutaires, l'explosion (déjà effective) des CDD. La mobilité vers d'autres secteurs de la fonction publique (territoriaux notamment) sera rendue plus difficile dans un contexte de diminution généralisée du nombre de fonctionnaires. Des efforts importants seront demandés aux personnels en termes de mobilité géographique mais aussi professionnelle, en particulier de formation.

(1) La note du 11 juin 2008, issue du Conseil interministériel de modernisation des politiques publiques, consacré au ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur stipule : « Les contrats d'objectifs que l'État signera avec les organismes de recherche compteront des développements spécifiques sur la transparence de la répartition des moyens de fonctionnement courant entre laboratoires en fonction de leur qualité ».

### Pourquoi ces réformes ?

**On peut avancer deux grandes séries de raisons à cette avalanche rapide de réformes.**

**La première a trait aux évolutions du capitalisme.** Davantage tourné vers les rentes financières que vers la plus-value tirée directement du travail, il fait la part belle aux banques au détriment des investissements productifs. Les banques jouent dans ce processus un rôle majeur, privilégiant les activités boursières. Pour accroître la rentabilité du capital, il faut réduire les activités des entreprises pour les replier sur leur activité pérenne. Ceci explique la

tendance à la sous-traitance dès qu'il s'agit d'activités conjoncturelles ou épisodiques. Le profit devant être rapide, les entreprises refusent de se tourner vers des projets de long terme : la rentabilité doit être acquise dans les 2 ou 3 ans. D'où leur désengagement dans la recherche qu'elles tendent à aussi à externaliser. Les entreprises refusent de rémunérer dans la durée des personnes sur des projets longs. La recherche publique est de ce point de vue compétitive : les compétences y sont élevées, l'état paie les salaires. Cela nécessite toutefois une transformation radicale des missions des universités et des EPST. **La logique de « projets » tels que l'entendent les entreprises doit devenir la norme. L'état de son côté n'a plus besoin dans cette optique que d'un noyau de personnels permanents, assez restreint, et d'un volant de personnels embauchés sur projet.**

**La seconde est liée aux évolutions, concomitantes, de l'appareil politique qui doit jouer un rôle accru dans cette nouvelle configuration.** Il ne s'agit plus pour lui d'organiser la nation pour dégager des grandes entreprises « nationales », mais, dans un contexte de capitalisme internationalisé, mondialisé (comme l'ont dit), où les possesseurs des parts de capitaux appartiennent à différents pays, mais d'organiser l'intégration de toute activité humaine dans la sphère du capital. Cela veut dire privatiser les activités jusque là dévolues à l'état (santé, éducation, transports, énergie, armée, culture, production scientifique, communication, information, etc.) au moyen de leur mise en concurrence avec les entreprises privées, instaurer des règles strictes d'évaluation et de contrôle du respect des règles de la concurrence, organisation des systèmes de direction (dits gouvernance) des établissements publics selon les modes et les règles du privé (renforcement de l'autorité hiérarchique et des CA par exemple). Pour cela, l'appareil bureaucratique est développé, ses fonctions sont transformées afin de le placer sous l'autorité directe des personnels politiques.

**Le CNRS, les EPST en général, les universités, comme les institutions de recherche étrangers, doivent donc être « réformés » : le rôle des scientifiques doit être marginalisé (juste ce qu'il faut pour que la science puisse tout de même se faire) au profit, dans la tradition française, d'une centralisation directe de l'ensemble des prérogatives décisionnelles au ministère.** Celui-ci instaure des instances nouvelles, là où le système était particulièrement faible. La mise en place de l'AERES ou de l'ANR correspondent à cela ; la dispersion des lieux de l'évaluation et son absence ont été la justification acceptée par le milieu de la première, l'absence d'une éva-

luation cohérente et la très grande dispersion des contrats a justifié la création de la seconde.

### Quelles conséquences pour les personnels ?

**Pour comprendre les conséquences de cette agression contre la recherche publique, il faut prendre en compte ce que le gouvernement met en place par ailleurs.**

- Il attaque les garanties d'emploi attachées au statut de fonctionnaire via des dispositions sur la mobilité : les personnels dont le poste est supprimé pourront s'ils n'ont pas trouvé d'autre poste être sans aucune rémunération.
- Les conditions ainsi mises à la mobilité en font un excellent moyen de réduction du nombre de fonctionnaires.
- La flexibilité est introduite au moyen de la création de cadres d'emploi permettant à terme de rémunérer selon la branche professionnelle et de développer les mobilités en leur sein.
- Le pouvoir d'évaluation par les supérieurs hiérarchiques est renforcé, avec des conséquences en terme de rémunération, dont une partie plus importante sera attribuée aux primes.
- Le salaire au mérite n'a pas d'autre sens que de rendre les personnes serviles. Elles ne devront avoir d'initiatives que dans le cadre étroitement fixé par la hiérarchie.
- Enfin le gouvernement entend faire de chaque personne, comme cela est déjà le cas pour les chômeurs, la responsable de sa carrière, elle est seule responsable des mauvais choix...

**L'autre versant de la politique vise l'organisation du travail.** La mutualisation et le mandat unique de gestion confié à l'hébergeur, donc d'abord aux universités, sont un premier volet. L'autre est la mise en place de la comptabilité analytique : chaque poste devra être justifié et son efficacité évalué. C'est un moyen féroce de contrôle sur les personnels qui est ainsi mis en place. On en connaît les effets dans le privé.

**La seule solution réside dans l'action collective et dans la solidarité entre les personnels, dans la vie démocratique dans les services et les laboratoires. 40 ans après Mai 68, on ne peut laisser le pouvoir reprendre tout ce que les travailleurs ont mis des siècles à conquérir.**

Annick Kieffer.

### Rappel :

**Le 26ème CONGRES du SNTRS-CGT se tiendra du mardi 02/12/08 au vendredi 05/12/08 au : Domaine des Hautannes Saint Germain au Mont d'Or (69)**

Le "Domaine des Hautannes" est géré par l'association loi 1901, VTF (Vacances Tourisme Familles)

- Accès : Par la route : autoroute A6, Paris Lyon, sortie Limonest
- SNCF : gare de Lyon la Part Dieu ou St Germain au Mont d'Or



Coût du mandat : 25 €

# Quel devenir pour le comité national avec l'AERES ?

Avec la session de printemps, nous avons pu constater les premières conséquences de la création de l'AERES en ce qui concerne le fonctionnement du CoNRS.

En effet, pour la première fois l'évaluation des unités CNRS (phase C) a été faite par l'AERES. Contrairement à ce que pensaient les plus optimistes, la première conséquence a été la disparition des visites d'unités par le comité national, et la deuxième la disparition des élus C de la plupart des comités de visite.

Dans ces conditions comment ont travaillé les sections ?

**Pour l'évaluation des chercheurs, alors qu'auparavant les sections avaient la possibilité de rencontrer les chercheurs sur leur lieu d'exercice à l'occasion des visites d'unité, cette fois leur évaluation s'est faite uniquement sur rapport.**

Comme nous sommes en fin de mandat, les sections ont déjà rencontré à peu près tous les chercheurs, donc elle a pu se faire dans des conditions encore acceptables. Mais pour l'avenir, avec le renouvellement des sections, cela va être très différent, d'autant que les visites de l'AERES sont des visites éclairés qui ne laissent pas de temps pour rencontrer les chercheurs.

**Pour l'avis sur les unités, il a été demandé de répondre à cette question : « le soutien du CNRS à cette unité est-il pertinent ? ».** Il ne s'agit en aucun cas de procéder à une évaluation (c'est le rôle de l'AERES) mais juste de donner un avis : très favorable, favorable, réservé, défavorable. Cet avis peut être global ou concerner seulement les équipes.

Ensuite la direction prendra sa décision :

- un laboratoire qui n'est pas d'excellence n'a pas sa place au CNRS ;
- les UMR seront reconduites ou créées si elles sont d'excellence et rentrent dans les objectifs stratégiques de l'organisme. Certaines seront des unités universitaires de recherche si l'université est l'opérateur. Il sera alors procédé à des conventions au cas par cas ;
- les ERL seraient encore d'actualité même dans les universités, cependant dans la vague précédente le ministère ne les a permises que dans les organismes ;
- maintenant les FRE auront une durée maximale de deux ans, ensuite ce sera directement la ferme-

ture.

**Dans une période où il est question de faire le tri entre les UMR on a vraiment l'impression qu'il est demandé en fait aux sections de faire le sale boulot.** Il est bien clair que tout avis autre que très favorable risque d'aboutir à la désassociation de l'unité. On s'oriente vers un système combinant quelques unités où le CNRS est opérateur et de nombreuses unités où il est juste agence de moyen par le biais de conventions de 3 ou 4 ans

**Dans ce paysage, quel va être le rôle du CoNRS ?**

- une évaluation des chercheurs simplement sur rapport, en dehors de toute connaissance de leur contexte de travail. Dorénavant les chercheurs seront évalués d'un côté par le CoNRS et les unités d'un autre par l'AERES. C'est un changement profond de la nature de cette évaluation qui est maintenant assortie d'avis « réservé » ou « d'alerte » à destination de la DRH...
- le CoNRS n'a plus à évaluer les unités, son rôle se limite à émettre des avis sur les unités uniquement sur la base des rapports de l'AERES et sans visite préalable.
- Le CoNRS c'était l'évaluation par des pairs élus et nommés en cohérence avec la prospective.
- Le CoNRS c'était des comités de visite représentatifs de la communauté scientifique dans son ensemble avec également un rôle de soutien et de conseil et non pas simplement d'évaluation-sanction.

Le rôle essentiel des élus C était reconnu de tous.

**Il faut se battre pour le rétablissement du CoNRS dans l'intégralité de ses prérogatives.** On ne peut pas se contenter de la présence de membres du comité national dans les comités de l'AERES dirigés par l'AERES.

**Il faut des comités de visite mandatés par les sections comportant au moins un élu C** agissant en qualité d'élu C et non pas d'expert.

**Cette bataille ne doit pas être celle des seuls élus, mais celle du syndicat dans son ensemble !**

Jacques Millet, élu C, Section 28.

# Analyse des résultats des élections au CoNRS 2008

Pour le collège C (ita, itarf):

**Une inscription automatique des non CNRS exerçant dans nos unités a entraîné une forte hausse du nombre d'inscrits ce qui rend l'évolution du taux de participation difficilement lisible.**

Cette augmentation importante du nombre d'universitaires semble donc profiter au SNPTES-UNSA (il régresse plutôt dans les sections de SHS où les IATOS sont peu présents). Nous progressons fortement en nombre de voix avec cependant une légère baisse en pourcentage.

Cette élection est en fait la somme de 40 élections particulières, à l'intérieur de petites communautés au sein desquelles de nombreux facteurs peuvent intervenir (bilan des sortants, personnalité des candidats, nombre de syndicats qui se présentent, etc.) il n'est donc pas très aisé d'en tirer des conclusions générales indiscutables.

**Cependant, à part les sections 10 et 12 où le revers est fort, les baisses peuvent être expliquées par la présence de listes supplémentaires.** Ainsi, l'arrivée de nouvelles listes de SUD et du SNCS se font essentiellement à nos dépens (mais souvent SUD baisse là où il était déjà présent). Par contre nous enregistrons quelques belles

progressions particulièrement en SHS mais aussi dans une moindre mesure en SdV.

Cette fois-ci nous ne présentons pas de liste en section 2 où nous avons précédemment 3 élus ce qui signifie qu'en final nous gagnons 2 élus dans les 39 autres soit en tout 47 sièges

**Globalement nous pouvons considérer que ce résultat confirme notre forte progression de 2004 (plus 5,3%), le SNPTES-UNSA continue sa progression (+3,88%), le SGEN-CFDT arrête sa chute (-10,79%), SUD stagne, la FSU a du mal à percer et FO et surtout le SNIRS continuent leur baisse.**

**Pour les collèges A et B (chercheurs, enseignants-chercheurs) :**

**Trouver des candidats a été très difficile,** particulièrement dans les collèges A2 et B2 (c'est général, de nombreux sièges ne sont pas pourvus).

**Finalement nous terminons avec 2 élus en A1, 4 en B1, et 1 en B2 avec des scores tout à fait honorables pour les non élus.**

Jacques Millet.

Résultats des candidats SNTRS-CGT (Chercheurs - Enseignants-chercheurs)													
Collège A1													
Section	1er tour							2ème tour					
	Inscrits	Votants		Exprim	Candidats SNTRS			Votants	Exprim	Candidats SNTRS			
4	135	90	66,67	88	14	15,91	GALAUP Jean-Pierre			85	85	6	7,06
5	128	82	64,06	81	13	16,05	VEESLER Stéphane						
12	107	74	69,16	74	25	33,78	LESOT Philippe (Élu 2ème T)			64	63	21	33,33
16	138	81	58,7	80	45	56,25	MARAZANO Christian (Élu 1er T)						
17	140	93	66,43	92	8	8,7	APPOURCHAUX Thierry						
22	173	111	64,16	109	23	21,1	LUTFALLA Georges						
24	140	65	46,43	64	8	12,5	PIERRE Michel						
Collège A2													
Section	1er tour							2ème tour					
	Inscrits	Votants	Exprim	Candidat SNTRS									
Pas de candidat SNTRS-CGT													
Collège B1													
Section	1er tour							2ème tour					
	Inscrits	Votants	Exprim	Candidats SNTRS			Votants	Exprim	Candidats SNTRS				
1	214	98	45,79	94	24	25,53	DJAMENT Aurélien						
3	246	96	39,02	96	51	53,13	GIOVINAZZO Jérôme (Élu 1er T)						
4	183	90	49,18	89	40	44,94	BOUCHOULLE Isabelle						
11	175	83	47,429	82	43	52,44	BOLTENHAGEN P. (Élu 1er T)						
17	164	82	50	77	21	27,27	BOUMIER Patrick			88	87	30	34,48
17	164	82	50	77	19	24,68	LE CONTEL Olivier						
25	202	89	44,06	89	30	33,71	CARON Lise						
26	157	73	46,5	70	32	45,71	AUDIC Yann			63	62	32	51,61
30	178	84	47,19	83	30	36,14	RENE Brigitte (Élu 2ème T)			75	74	39	52,7
33	142	75	52,82	75	27	36	CAHEN Michel (Élu 2ème T)			73	72	38	52,78
Collège B2													
Section	1er tour							2ème tour					
	Inscrits	Votants	Exprim	Candidats SNTRS			Votants	Exprim	Candidats SNTRS				
20	292	89	30,48	88	22	25	PRAT Christian						
22	276	82	29,71	79	57	72,15	FAIRHEAD Cécile (Élu)						

# Élections au Comité National du Collège C : Les élus sur les listes présentées par le SNTRS-CGT

## Département de Physique Nucléaire et Corpusculaire

**Section 03 : Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos**

GAMELIN Emmanuel (Strasbourg)

## Département des Sciences Physiques et Mathématiques

**Section 01 : Mathématiques et interactions des mathématiques**

DISDIER Christine (Strasbourg)

**Section 04 : Atomes et molécules - Optique et lasers - Plasmas chauds**

QUOTB Kamal (Marseille)

**Section 05 : Matière condensée : organisation et dynamique**

LE BRUSQ Jacques (Villeurbanne)

**Section 06 : Matière condensée : structures et propriétés électroniques**

RONDA Antoine (Marseille)

## Département Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication

**Section 07 : Sciences et technologies de l'information (informatique, automatique, signal et communication)**

DUBREUIL Pascal (Toulouse)

**Section 08 : Micro et nanotechnologies, électronique, photonique, électromagnétisme, énergie électrique**

SALZENSTEIN Patrice (Besançon)

**Section 09 : Ingénierie des matériaux et des structures - Mécanique des solides - Acoustique**

JOUHAD Mustapha (Futuroscope)

**Section 10 : Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation**

CAMBON Jean-Pierre (Perpignan)

## Département Sciences de l'Univers

**Section 17 : Système solaire et univers lointain**

GUILLAUME Christian (St Michel l'Observatoire)

**Section 18 : Terre et planètes telluriques: structure, histoire, modèles**

ATIENZA José (Montpellier)

**Section 19 : Système Terre: enveloppes superficielles**

BARBIN Yves (La Garde)

**Section 20 : Surface continentale et interfaces**

MORVAN Gilles (Strasbourg)

TEMPLIER Joëlle (Paris)

## Département des Sciences Chimiques

**Section 11 : Systèmes supra et macromoléculaires : propriétés, fonctions, ingénierie**

HELIOT Laurent (Lille)

**Section 12 : Architectures moléculaires: synthèses, mécanismes et propriétés**

GOUDARD Nicolas (Marseille)

**Section 13 : Physicochimie : molécules, milieux**

ABDELMOULA Mustapha (Nancy)

**Section 14 :- Chimie de coordination, interfaces et procédés**

LI Yanling (Paris)

**Section 15 : Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés**

EL MANSOURI Abdeslam (Montpellier)

**Section 16 : Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique**

LE CAER Jean-Pierre (Gif sur Yvette)

## Département Sciences de la Vie

**Section 21 : Bases moléculaires et structurales des fonctions du vivant**

SLOMIANNY Marie-Christine (Villeneuve d'Ascq)

**Section 22 : Organisation, expression et évolution des génomes**

TOCI René (Marseille)

ROUSSEAU Catherine (Toulouse)

**Section 23 : Biologie cellulaire : organisation et fonctions de la cellule ; pathogènes et relations hôte/pathogène**

PEHAU ARNAUDET Gérard (Paris)

SAVARY-BOSCH Annie (Montpellier)

**Section 24 : Interactions cellulaires**

SANTANTONIO Paule (Marseille)

**Section 25 : Physiologie moléculaire et intégrative**

SILHOL Michelle (Montpellier)

**Section 26 : Développement, évolution, reproduction, vieillissement**

GARIGLIO Patrick (Marseille)

**Section 27 : Comportement, cognition, cerveau**

AUDIN Liliana (Bordeaux)

OTZENBERGER Hélène (Strasbourg)

**Section 28 : Biologie végétale intégrative**

NEHLIG Herrade (Strasbourg)

LOPEZ Mireille (Thiais)

**Section 29 : Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés**

DEBAIN Chantal (Montpellier)

**Section 30 : Thérapeutique, médicaments et bioingénierie : concepts et moyens**

PITTAVINO Sandra (Valbonne)

## Département des Sciences de l'Homme et de la société

**Section 31 : Hommes et milieux : évolution, interactions**

BURENS-CAROZZA Albane (Lattes)

TROUSSON Dominique (Valbonne)

**Section 32 : Mondes anciens et médiévaux**

MARTIN Nelly (Pessac)

**Section 33 : Mondes modernes et contemporains**

BLUM Françoise (Paris)

**Section 34 : Langues, langage, discours**

MONSEUR Danièle (Villeneuve d'Ascq)

**Section 35 : Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts**

DELBRACCIO Mireille (Paris)

CRASSON Aurèle (Paris)

**Section 36 : Sociologie - Normes et règles**

DE COSTER Lillian (Paris)

**Section 37 : Économie et gestion**

DEMERY-LEBRUN Marc (Toulouse)

**Section 38 : Sociétés et cultures : approches comparatives**

BRESEGHELLO Danielle (Paris)

FINETIN Catherine (Paris)

**Section 39 : Espaces, territoires et sociétés**

BILBAO Pablo (Toulouse)

**Section 40 : Politique, pouvoir, organisation**

GAULIN CAZENAVE Christine (Pessac)

## Élections au Comité National Collège C - Comparaison 2008/2004

Année	Inscrits	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	SNCS	SUD	Autres									
2004	15711	7591	48,32	209	7382	2979	40,35	1451	19,66	454	6,15	541	7,33	1488	20,16	59	0,80	377	5,11	33	0,45
2008	22359	9191	41,11	228	8963	3512	39,18	1826	20,37	163	1,82	539	6,01	2120	23,65	281	3,14	414	4,62	108	1,20
Différence	6648	1600	-7,21	19	1581	533	-1,17	375	0,72	-291	-4,33	-2	-1,32	632	3,50	222	2,34	37	-0,49	75	0,76

## Comparaisons 2008-2004 par sections Collège C (ITA)

1	Inscrits	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	SNCS	SUD	AUTRES		
2004	253	112	44,27	2	110	46	41,82		36	32,73		28	25,45	
2008	409	174	42,54	3	171	68	39,77	46	26,90			57	33,33	
Différence	156	62	-1,73	1	61	22	-2,05	46	26,90	-36	-32,73		29	7,88

2	Inscrits	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	SNCS	SUD	AUTRES	
2004	129	37	28,68	5	32	32	100,00						
2008	141	60	42,55	5	55							55	100,00
Différence	12	23	13,87	0	23	-32	-100,00					55	100,00

3 IN2P3	Inscrits	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	SNCS	SUD	AUTRES						
2004	1434	615	42,89	9	606	203	33,50	98	16,17	100	16,50	46	7,59	159	26,24			
2008	1623	617	38,02	17	600	182	30,33	182	30,33			60	10,00	41	6,83	135	22,50	
Différence	189	2	-4,87	8	-6	-21	-3,17	84	14,16	-100	-16,50		14	2,41	41	6,83	-24	-3,74

4	Inscrits	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	SNCS	SUD	AUTRES
2004	312	137	43,91	4	133	68	51,13					
2008	459	179	39,00	2	177	58	32,77	38	21,47			
Différence	147	42	-4,91	-2	44	-10	-18,36	38	21,47			

5	Inscrits	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	SNCS	SUD	AUTRES
2004	571	246	43,08	7	239	120	50,21					
2008	557	228	40,93	4	224	84	37,50	51	22,77			
Différence	-14	-18	-2,15	-3	-15	-36	-12,71	51	22,77			

6	Inscrits	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	SNCS	SUD	AUTRES
2004	392	167	42,60	6	161	64	39,75	58	36,02			
2008	534	229	42,88	4	225	78	34,67	81	36,00			
Différence	142	62	0,28	-2	64	14	-5,08	23	-0,02			

7	Inscrits	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	SNCS	SUD	AUTRES						
2004	635	318	50,08	6	312	72	23,08	75	24,04	42	13,46	24	7,69	35	11,22	64	20,51	
2008	1245	512	41,12	6	506	167	33,00	109	21,54	48	9,49			99	19,57	83	16,40	
Différence	610	194	-8,95	0	194	95	9,93	34	-2,50	6	-3,98	-24	-7,69	64	8,35		19	-4,11

8	Inscrits	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	SNCS	SUD	AUTRES
2004	413	213	51,57	4	209	82	39,23	43	20,57	41	19,62	
2008	721	279	38,70	5	274	93	33,94	46	16,79	48	17,52	
Différence	308	66	-13	1	65	11	-5,29	3	-3,79	7	-2,10	

9	Inscrits	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	SNCS	SUD	AUTRES
2004	333	179	53,75	3	176	51	28,98	46	26,14			
2008	620	230	37,10	5	225	68	30,22	58	25,78			
Différence	287	51	-16,66	2	49	17	1,24	12	-0,36			

10	Inscrits	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	SNCS	SUD	AUTRES
2004	516	271	52,52	11	260	106	40,77	65	25,00			
2008	934	380	40,69	9	371	112	30,19	77	20,75			
Différence	418	109	-11,83	-2	111	6	-10,58	12	-4,25			



# Comparaisons 2008-2004 par sections Collège C (ITA)

11	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	282	149	52,84	11	138	96	69,57							48	34,78						
2008	323	138	42,72	5	133	68	51,13	34	25,56					31	23,31						
Différence	41	-11	-10,11	-6	-5	-28	-18,44	34	25,56					-17	-11,47						
12	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	231	116	50,22	2	114	64	56,14							50	43,86						
2008	357	175	49,02	1	174	80	45,98							94	54,02						
Différence	126	59	-1,20	-1	60	16	-10,16							44	10,16						
13	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	436	215	49,31	6	209	74	35,41	68	32,54					67	32,06						
2008	552	245	44,38	5	240	90	37,50					40	16,67	110	45,83						
Différence	116	30	-4,93	-1	31	16	2,09	-68	-32,54			40	16,67	43	13,78						
14	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	352	187	53,13	3	184	53	28,80	67	36,41					64	34,78						
2008	555	237	42,70	5	232	68	29,31	59	25,43			28	12,07	77	33,19						
Différence	203	50	-10,42	2	48	15	0,51	-8	-10,98			28	12,07	13	-1,59						
15	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	427	205	48,01	4	201	79	39,30	44	21,89			25	12,44	53	26,37						
2008	552	234	42,39	4	230	102	44,35					0,00		128	55,65						
Différence	125	29	-5,62	0	29	23	5,04	-44	-21,89			-25	-12,44	75	29,28						
16	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	400	211	52,75	2	209	72	34,45	78	37,32					59	28,23						
2008	560	243	43,39	0	243	97	39,92	74	30,45					72	29,63						
Différence	160	32	-9,36	-2	34	25	5,47	-4	-6,87					13	1,40						
17	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	691	336	48,63	13	323	119	36,84	72	22,29	25	7,74	44	13,62	14	4,33	16	4,95			33	10,22
2008	1086	438	40,33	8	430	130	30,23	94	21,86			75	17,44	78	18,14					53	12,33
Différence	395	102	-8,29	-5	107	11	-6,61	22	-0,43	-25	-7,74	31	4	64	13,81	-16	-4,95			20	2,11
18	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	491	265	53,97	10	255	77	30,20					62	24,31	63	24,71			53	20,78		
2008	730	306	41,92	5	301	72	23,92	54	17,94			54	17,94	72	23,92			49	16,28		
Différence	239	41	-12,05	-5	46	-5	-6,28	54	17,94			-8	-6,37	9	-0,79			-4	-4,51		
19	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	714	331	46,36	11	320	113	35,31	99	30,94			55	17,19	53	16,56						
2008	1102	466	42,29	11	455	141	30,99	122	26,81			71	15,60	81	17,80	40	8,79				
Différence	388	135	-4,07	0	135	28	-4,32	23	-4,12			16	-1,58	28	1,24	40	8,79				
20	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	206	109	52,91	13	96	56	58,33					40	41,67								
2008	417	171	41,01	12	159	102	64,15					57	35,85								
Différence	211	62	-11,91	-1	63	46	5,82					17	-5,82								
21	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	343	162	47,23	13	149	71	47,65							78	52,35						
2008	434	201	46,31	6	195	90	46,15							105	53,85						
Différence	91	39	-1,09	-7	46	19	-1,50							27	1,50						

# Comparaisons 2008-2004 par sections Collège C (ITA)

22	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	668	325	48,65	3	322	134	41,61					47	14,60	79	24,53			62	19,25		
2008	1016	357	35,14	10	347	188	54,18							159	45,82						
Différence	348	32	-13,51	7	25	54	12,56					-47	-14,60	80	21,29			-62	-19,25		
23	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	278	130	46,76	1	322	48	14,91	37	11,49	26	8,07			18	5,59						
2008	447	156	34,90	2	154	93	60,39							61	39,61						
Différence	169	26	-11,86	1	-168	45	45,48	-37	-11,49	-26	-8,07			43	34,02						
24	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	363	164	45,18	3	322	82	25,47			39	12,11			40	12,42						
2008	598	231	38,63	8	223	101	45,29	122	54,71												
Différence	235	67	-6,55	5	-99	19	19,83	122	55	-39	-12			-40	-12						
25	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	347	167	48,13	6	161	83	51,55							78	48,45						
2008	427	173	40,52	1	172	56	32,56	68	39,53					48	27,91						
Différence	80	6	-7,61	-5	11	-27	-18,99	68	39,53					-30	-20,54						
26	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	317	155	48,90	2	153	64	41,83							50	32,68			39	25,49		
2008	527	181	34,35	5	176	85	48,30							60	34,09			31	17,61		
Différence	210	26	-14,55	3	23	21	6,47							10	1,41			-8	-7,88		
27	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	310	147	47,42	2	145	71	48,97	44	30,34					30	20,69						
2008	406	155	38,18	5	150	85	56,67	65	43,33												
Différence	96	8	-9,24	3	5	14	7,70	21	12,99					-30	-20,69						
28	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	327	170	51,99	4	166	67	40,36	57	34,34					42	25,30						
2008	536	213	39,74	13	200	116	58,00							84	42,00						
Différence	209	43	-12,25	9	34	49	17,64	-57	-34,34					42	16,70						
29	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004*	437	211	48,28	2	209	86	41,15	52	24,88			26	12,44	27	12,92	17	8,13				
2008	659	262	39,76	11	251	96	38,25	85	33,86			32	12,75					38	15,14		
Différence	222	51	-8,53	9	42	10	-2,90	33	8,98			6	0,31	-27	-12,92	-17	-8,13	38	15,14		
30	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	305	134	43,93	2	132	46	34,85			39	29,55			47	35,61						
2008	418	172	41,15	2	170	46	27,06	68	40,00					56	32,94						
Différence	113	38	-2,79	0	38	0	-7,79	68	40,00	-39	-29,55			9	-2,66						
31	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	365	186	50,96	4	182	71	39,01	46	25,27	42	23,08	10	5,49	13	7,14						
2008	372	170	45,70	4	166	99	59,64			27	16,27					40	24,10				
Différence	7	-16	-5,26	0	-16	28	20,63	-46	-25,27	-15	-6,81	-10	-5,49	-13	-7,14	40	24,10				
32	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	413	206	49,88	5	201	72	35,82	65	32,34	64	31,84										
2008	556	272	48,92	3	269	83	30,86	58	21,56	40	14,87					28	10,41	60	22,30		0,00
Différence	143	66	-0,96	-2	68	11	-4,97	-7	-10,78	-24	-16,97					28	10,41	60	22,30	0	0
33	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	252	113	44,84	2	111	47	42,34	41	36,94					23	20,72						
2008	366	164	44,81	4	160	62	38,75	70	43,75					28	17,50						
Différence	114	51	-0,03	2	49	15	-3,59	29	6,81					5	-3,22						
34	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	295	144	48,81	3	141	37	26,24	58	41,13			20	14,18			26	18,44				
2008	310	135	43,55	9	126	50	39,68					28	22,22			48	38,10				
Différence	15	-9	-5,27	6	-15	13	13,44	-58	-41,13			8	8,04			22	19,66				
35	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS		FO		SNPTES		SNCS		SUD		AUTRES	
2004	162	83	51,23	4	79	51	64,56							28	35,44						
2008	219	101	46,12	4	97	72	74,23							25	25,77						
Différence	57	18	-5,12	0	18	21	9,67							-3	-9,67						

## Comparaisons 2008-2004 par sections Collège C (ITA)

36	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS	FO	SNPTES		SNCS	SUD	AUTRES
2004	395	215	54,43	8	207	109	52,66	98	47,34							
2008	365	168	46,03	6	162	75	46,30	61	37,65			26	16,05			
Différence	-30	-47	-8,40	-2	-45	-34	-6,36	-37	-9,69			26	16,05			

37	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS	FO	SNPTES		SNCS	SUD	AUTRES
2004	252	129	51,19	7	122	51	41,80				28	22,95	43	35,25		
2008	369	152	41,19	6	146	70	47,95	48	32,88			28	19,18			
Différence	117	23	-10,00	-1	24	19	6,14	48	32,88		-28	-22,95	-15	-16,07		

38	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS	FO	SNPTES		SNCS	SUD	AUTRES
2004	212	88	41,51	0	88	39	44,32	34	38,64			15	17,05			
2008	210	90	42,86	0	90	64	71,11					26	28,89			
Différence	-2	2	1,35	0	2	25	26,79	-34	-38,64			11	11,84			

39	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS	FO	SNPTES		SNCS	SUD	AUTRES
2004	252	129	51,19	4	125	59	47,20	43	34,40			23	18,40			
2008	407	180	44,23	5	175	67	38,29	56	32,00			23	13,14	29	16,57	
Différence	155	51	-6,96	1	50	8	-8,91	13	-2,40			0	-5,26	29	16,57	

40	Inscrits	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS		SGEN		SNIRS	FO	SNPTES		SNCS	SUD	AUTRES
2004	200	114	57,00	7	107	44	41,12	63	58,88							
2008	240	117	48,75	8	109	54	49,54							55	50,46	
Différence	40	3	-8,25	1	2	10	8,42	-63	-58,88					55,00	50,46	

### Le nombre des élus ITA

Sections	SNTRS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	SNCS	SUD	Autres
1	1	1			1			
2								3
3 - IN2P3	1	1					1	
4	1	1			1			
5	1	1			1			
6	1	1			1			
7	1	1			1			
8	1		1		1			
9	1	1			1			
10	1	1			1			
11	1	1			1			
12	1				2			
13	1			1	1			
14	1	1			1			
15	1				2			
16	1	1			1			
17	1	1			1			
18	1			1	1			
19	1	1			1			
20	2			1				
21	1				2			
22	2				1			
23	2				1			
24	1	2						
25	1	1			1			
26	1				1		1	
27	2	1						
28	2				1			
29	1	1					1	
30	1	1			1			
31	2					1		
32	1	1					1	
33	1	1			1			
34	1			1		1		
35	2				1			
36	1	1			1			
37	1	1			1			
38	2				1			
39	1	1				1		
40	1					2		
TOTAUX	47	24	1	4	32	5	4	
Différence	(-1)	(=)	(-6)	(-4)	(+4)	(+4)	(=)	(+3)

## CONSEIL d'ADMINISTRATION INSERM

2008

# Résultats des Élections 2008 au Conseil d'Administration de l'INSERM

Nouvelle baisse de la participation : -5,7% (-106 voix) chez les ITA ; -3,8% (-57 voix) chez les chercheurs !

Le SNTRS et le SGEN sont à égalité chez les ITA avec 36,05% (1 élu chacun). Le SNTRS CGT est en baisse chez les ITA (-3%) et en légère baisse chez les chercheurs (0,5%). Fort progrès de la CFTC de +3,6% chez les ITA mais sans élu. Le SNCS FSU baisse de 1,2% chez les chercheurs et perd leur deuxième siège revenant au SNIRS. Léger progrès du SGEN CFTD (+0,2% ITA et +0,8% chercheurs). Déclin du SNIRS CGC chez les ITA (-0,7%) mais garde un élu ITA et légère remontée chez les chercheurs (+0,9%), ce qui permet au SNIRS de repasser devant le SNTRS et de récupérer un siège chercheur.

	Inscrits		Volants		Exprimés		CFTC		SGEN-CFTD		SNIRS-CGC		SNIRS-CGT	
	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008
ITA	2710	2835	1197	1091	1185	1057	113	138	425	381	184	157	463	381
Collège 2			44,17	38,48	43,73	37,28	9,44	13,06	35,86	36,05	15,5	14,85	39,07	36,05
Différence %			-5,69		-6,44			3,62		0,18		-0,67		-3,03
Différence voix				-106		-128		25		-44		-27		-82
			Nombre d'Élus (3 sièges) :				0	0	-1	-1	-1	-1	-1	-1
			Noms des Élus (2008) :						Jean-Luc CARRIER		Catherine MASSON			Dominique LAGRANGE
	Inscrits		Volants		Exprimés		SNCS-FSU		SGEN-CFTD		SNIRS-CGC		SNIRS-CGT	
	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008
CHERCHEURS	2063	2120	853	796	845	786	399	362	239	228	103	104	104	93
Collège 1			41,35	37,55	40,95	37,08	47,22	46,06	28,28	29,01	12,19	12,31	12,31	11,83
Différence %				-3,8		-3,88		-1,16		0,72				-0,48
Différence voix				-57		-59		-37		-11				-11
			Nombre d'Élus (3 sièges) :				2	-1	-1	-1	0			
			Noms des Élus (2008) :				Pierre CELSIS		Philippe CHAMPPEIL		Patrick LESTIENNE			

	Inscrits		Volants		Exprimés		CFTC		SGEN-CFTD		SNIRS-CGC		SNTRS-CGT		SNCS-FSU	
	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008	2005	2008
TOTAL ITA	4773	4955	2050	1887	2030	1843	113	138	664	609	287	260	567	474	399	362
+ CHERCHEURS			42,95	38,08	42,53	37,19	5,57	7,49	32,71	33,04	14,14	14,11	27,93	25,72	19,66	19,64
Différence %				-4,87		-5,34		1,92		0,33		-0,03		-2,21		-0,01
Différence voix				-163		-187		25		-55		-27		-93		-37
			Nombre d'Élus (6 sièges) :				(0)	(0)	(2)	(2)	(1)	(2)	(1)	(1)	(2)	(1)

## Débats du 26<sup>ème</sup> congrès du SNTRS-CGT : Les NON Titulaires : un nouveau enjeu syndical pour le SNTRS-CGT

### Une montée en flèche de la précarité :

**Le financement généralisé par contrat** (ANR, Europe, Associations, ...) entraîne une importante croissance de la précarité qui déstabilise les laboratoires et les services. En quelques années, le nombre de personnels non titulaires, financés par contrats, dont en partie par l'ANR, est aujourd'hui de **plus de 1 600 CDD à l'INSERM** (soit près de 25% des 5 500 personnels statutaires chercheurs et ITA), et **plus de 15 000 CDD au CNRS** (soit 6 500 équivalent temps plein) pour 25 000 personnels statutaires. Cette précarisation massive fragilise le statut des ITA comme celui des chercheurs.

### Mise en place des CCP des personnels non titulaires :

L'augmentation exponentielle du nombre de précaires oblige le gouvernement à reconnaître leur existence et de mettre en place des **CCP (Commission Consultative Paritaire)** compétentes. Deux CCP sont créées : une CCP « Recherche » pour les doctorants, post-doctorants et chercheurs et une CCP « Accompagnement de la recherche » pour les ITA.

Les électeurs voteront pour des sigles syndicaux (pas de liste). En fonction des sièges obtenus, chaque syndicat proposera des noms pour siéger dans les CCP. La mise en place est prévue pour le troisième trimestre 2008.

Cela signifie que la représentativité des organisations syndicales dans les organismes (comme à l'Université) ne sera plus seulement mesurée par les votes des personnels titulaires (pour les EPST, en fonction des résultats aux CAP), mais aussi en tenant compte du vote des personnels non titulaires.

### Pour la reconnaissance du droit syndical pour les non titulaires !

Le SNTRS CGT doit donc revendiquer la mise en place d'une négociation pour **la reconnaissance des droits syndicaux de cette catégorie de personnel**. Il est indispensable que les adhérents du syndicat, dans les laboratoires et services, puissent dès aujourd'hui s'adresser à nos collègues précaires pour préparer ces élections et avancer sur l'organisation des précaires et de leurs revendications spécifiques.

### Environnement social des personnels sous

### contrats :

Outre cette situation de précarité pour ces jeunes en CDD, pouvant durer 5 ans, rien n'est prévu pour le **financement de tout l'environnement social des personnels précaires** travaillant au CNRS, à l'INSERM, ou dans un autre organisme : ni pour l'aide sociale (accès restauration, activités du CAES, logement, ...), ni pour la formation permanente, ni pour l'Hygiène et la Sécurité (médecine de prévention). Actuellement, ni l'INSERM, ni le CNRS ne perçoivent de financement pour ces activités, ce qui se traduit inévitablement par des possibilités d'actions plus limitées pour l'ensemble des personnels de ces organismes, titulaires comme non titulaires. Ainsi, par exemple, les CAES du CNRS ou de l'INSERM ne reçoivent aucune subvention pour les activités au service de ces personnels sous contrat. **Le SNTRS CGT revendique que soient financés tous les droits sociaux auxquels doivent avoir accès tous ces personnels précaires sur contrats.**

Le SNTRS CGT a proposé au CTPC de l'INSERM du 27 mai 2008 une **motion** demandant que soit **mis en place un financement de tout l'environnement social des personnels sous contrats à l'INSERM**, de la part des Ministères de tutelles (Recherche et Santé) ainsi que de l'ANR (voir texte de la motion ci-dessous). Mr Douchin, Directeur Général Adjoint de l'INSERM a dit qu'il comprenait tout à fait le fond de notre démarche mais qu'il ne pouvait pas voter une telle motion, mais si on demandait un vote, les représentants de l'administration s'abstiendraient. En conséquence **notre motion a été votée par 10 voix pour (tous les syndicats) et 10 absentions**. Elle a été transmise au Ministère de la Recherche.

### Agir pour le droit à un emploi stable de titulaire !

Bien évidemment, agir pour obtenir des droits nouveaux pour tous ces personnels non titulaires travaillant dans nos laboratoires ou nos services ne veut pas dire pour le syndicat l'abandon de la **revendication principale consistant à exiger des créations de postes de fonctionnaires**. Ces personnels sur contrats doivent avoir droit à un **emploi stable**, ce qui dans le cas de la fonction publique correspond à **un emploi de fonctionnaire**. Il faut contrer la politique du gouvernement qui organise la recherche autour d'une conception fallacieuse de la notion de « projet ». Le projet est pour tout scientifique un corpus d'hypothèses et un programme concret de travail

pour les mettre à l'épreuve. Le projet s'inscrit dans des interrogations de plus long terme, il n'est qu'un segment du travail de recherche. L'éclatement de l'activité de recherche en segments « projets » pour lesquels on recrute des personnes ad hoc ne peut que stériliser la recherche, va à l'encontre de l'objectif affiché de qualité, mais en contrepartie répond à la volonté ministérielle de tout contrôler, ce qui est bien sûr illusoire. A une époque où l'on parle beaucoup de responsabiliser les scientifiques, c'est tout au contraire, à une clarification des enjeux de long terme de leurs travaux qu'il faut faire appel. Cela ne va guère de pair avec le primat accordé aux « projets » centrés sur des résultats immédiats attendus.

**La recherche a besoin avant tout de temps et de personnels qui ont le temps de mener à terme leurs questionnements, qui ont le temps de l'accumulation, des échanges, de la confrontation, de l'investissement dans des collaborations in-**

#### **terdisciplinaires.**

S'il y a de l'argent pour payer des personnels sur contrat temporaire, il y en a pour recruter des fonctionnaires. Recrutons-les. Exigeons une programmation pluriannuelle des emplois de titulaires, permettant de résorber rapidement l'emploi précaire sous toutes ses formes et de développer enfin l'emploi scientifique.

Nous invitons donc **tous les adhérents à débattre de ses propositions revendicatives**, dans le cadre de la préparation du prochain **26<sup>ème</sup> congrès du SNTRS CGT**, afin de faire en sorte que le syndicat puisse mieux défendre ces personnels non titulaires, les mobiliser pour gagner avec eux des droits nouveaux et les convaincre de se syndiquer au SNTRS CGT pour rompre l'isolement et pour une plus grande solidarité entre toutes les catégories de personnels.

Jean Kister

#### **Motion votée au CTPC INSERM du 27 mai 2008**

Le CTPC INSERM, réuni le 27 mai 2008, constate l'accroissement du nombre de personnels non titulaires sous contrat (dont ceux financés par l'ANR) à l'INSERM (1 184 emplois non titulaires au bilan social 2007).

Les personnels sous contrat ayant une fiche de paie INSERM bénéficient des diverses prestations sociales comme l'accès à l'action sociale (restauration, CAES...), à la formation permanente, aux services de la médecine préventive.

Or, le CTPC INSERM constate qu'aucun financement spécifique n'est prévu concernant cet environnement social de ces personnels sur contrats.

Cela limite de fait les possibilités d'action dans ces domaines pour tous.

Le CTPC INSERM demande donc aux ministères de tutelles (Recherche et Santé) ainsi qu'à l'ANR, la mise en place d'un financement de l'environnement social des personnels sous contrats.

Vote : **10 Pour (syndicats : SNTRS, SNCS, SGEN, CFTC, SNIRS),  
10 Abstentions (Administration).**

# Que vont devenir les Sciences de la Vie ?

## Une politique qui vient de loin...

Le statut des organismes de recherche et celui de leurs personnels ont assuré aux travailleurs scientifiques leur indépendance à l'égard du pouvoir politique. Les gouvernements n'ont eu de cesse de réduire cette indépendance en réduisant les financements récurrents au profit des financements incitatifs et en développant l'emploi précaire.

**Le pouvoir est aujourd'hui en train de réorganiser le système de recherche en s'appuyant sur l'illusion d'une partie du milieu scientifique que la solution à la crise de la recherche est essentiellement technique consistant en une « meilleure » organisation du système de recherche.**

**Le nouveau système de recherche assure au gouvernement la maîtrise presque complète des choix scientifiques.** L'ANR, l'AERES sont entre ses mains des outils puissants de vie et de mort des laboratoires. La Loi de Responsabilité des Universités (LRU) et maintenant la création des 12 campus universitaires constituent de nouvelles étapes du processus de prise en main de la recherche par le pouvoir. Les labels « campus » sont attribués par le Ministère aux projets regroupant plusieurs universités et établissements d'enseignement supérieur sous la houlette d'une grande entreprise dans les régions à fort potentiel industriel. Les campus correspondent aux sites où sont situés la plupart des pôles de compétitivité mondiaux ou à vocation mondiale. Ces campus constituent un maillage très structurant du système universitaire et de recherche. Les laboratoires hors de ce maillage sont menacés. Quelques-uns occupant une position stratégique ou soutenus par un pouvoir régional se maintiendront peut-être ?

## Les instituts nationaux : pourquoi faire ?

Pour que le pouvoir politique accède à la maîtrise complète de la recherche, il lui faut transformer les organismes de recherche en coquille vide ou en agences à sa botte.

**Les instituts nationaux que le gouvernement aimerait mettre en place ne devraient pas être subordonnés aux Directions générales des organismes, mais devraient être sous le contrôle du Ministère. Il veut des directeurs d'Instituts qui n'ont de compte à rendre qu'à lui.** Mais les personnels ne l'entendent pas de cette oreille. Ils l'ont montré le 19 juin au CNRS. Ils l'ont montré aussi à l'INRA et au CEMAGREF. La bataille reprendra cet automne.

**A terme, le gouvernement souhaite que les orga-**

**nismes de recherche soient réduits à des agences de gestion des ressources humaines**, affectant leurs personnels aux instituts, gérant les payes, les ordres de missions... Les Instituts décideraient de la stratégie et des financements pour la mettre en oeuvre. Les Directions d'Institut décideraient du nombre de recrutements de chercheurs et d'ITA. Si les personnels ne font pas reculer le gouvernement y compris sur l'ANR et l'AERES, la communauté scientifique n'aura plus aucune instance lui permettant de peser sur les orientations scientifiques. Elle en serait réduite au rôle d'exécutante des choix ministériels. Les Commissions Scientifiques de l'INSERM et les Sections du Comité National n'effectueront plus l'évaluation des unités. Les jurys d'admissibilité seront constitués à géométrie variable, en puisant parmi les membres des commissions et au besoin en recourant à des personnalités extérieures.

Les champs disciplinaires des CSS de l'INSERM ne correspondent pas à ceux des Instituts du biomédical. La force du CNRS a reposé sur l'interdisciplinarité. Les instituts cloisonnent de fait les disciplines, ce qui est un non sens. Afin de résoudre la contradiction les instituts lanceront des programmes interdisciplinaires !!!

## La mainmise du pouvoir politique sur les Sciences de la Vie.

**Le gouvernement a prévu de piloter l'ensemble des sciences de la vie à travers une coordination installée à l'INSERM.** Les sciences de la vie devraient s'organiser en 3 domaines : biomédical, agronomie et développement durable. La coordination devrait piloter ces trois domaines à travers des instituts nationaux. Mais là encore les choses ne sont peut-être pas jouées. Les personnels de l'INRA et du CEMAGREF refusent d'être rassemblés dans un consortium avant une fusion complète pour constituer le domaine agronomique et le domaine du développement durable. Ce consortium pourrait être rejoint par d'autres (y compris des éléments du CNRS ?) avant d'être restructuré plus profondément (en Instituts ?).

## Comment sera géré le développement durable ? Quel sera le devenir du secteur de la biodiversité et de l'écologie aujourd'hui au CNRS ?

Le gouvernement envisage probablement d'intégrer aussi la biologie végétale dans le consortium de l'agronomie. Là aussi les personnels du CNRS peuvent peser sur les choix. La plus grande partie des sciences de la vie du CNRS est incitée à s'intégrer dans les 8 insti-

tuts à finalité biomédicale dont les directions sont hébergées dans les locaux de l'INSERM. Les personnels peuvent s'opposer à cette évolution.

**En même temps le CNRS veut trier rapidement les unités des Sciences de la Vie qu'il entend conserver comme Unités mixtes.** L'ANR par ses appels d'offre sera un outil essentiel pour redéployer les Sciences de la Vie.

**Ce redéploiement concerne aussi les formations de l'INSERM et leurs personnels.** Les plans stratégiques des Instituts thématiques du biomédical définis en petits comités, sont tous orientés vers la finalisation. Certains ne prennent même pas en compte les enjeux de la connaissance dans leurs champs disciplinaires. Ces plans stratégiques insistent sur l'identification des sites et des formations (CNRS, INSERM, CEA, INRA,...) les mieux à mêmes de remplir les objectifs finalisés des Instituts. Ces plans, comme le document d'évaluation de l'INSERM par l'AERES, n'ont pas été encore transmis au CA et au Conseil Scientifique de l'INSERM.

Pour le gouvernement, la recherche en biologie, voire en chimie, qui peut être rattachée au biomédical doit surtout servir à concevoir pour l'industrie pharmaceutique des molécules et des appareillages qui doivent être testés sur des malades, d'où l'assujettissement des laboratoires à la clinique.

**L'essentiel de ces choix est pris non pas au Ministère mais à l'Élysée. Il n'est pas acceptable que dans un État moderne et démocratique des décisions majeures de politique scientifique soient prises au plus haut niveau de l'État sans aucune concertation avec la communauté scientifique.** Il faut noter que le pouvoir peut s'appuyer dans les Sciences de la Vie comme dans d'autres champs telle l'Informatique sur des groupes de notables qui espèrent être arrosés et faire la loi dans leur secteur en l'isolant des autres disciplines scientifiques.

**La défense de la recherche exige l'intervention des personnels !**

Le découpage en instituts, qui amplifierait la politique des créneaux, distendrait les liens qui ont été tissés entre les différentes disciplines, sans améliorer les liens entre les sous-disciplines des Sciences de la Vie qui s'établissent sans difficultés pour les équipes des différents établissements. Il suffit de jeter un œil sur les projets européens et les projets déposés à l'ANR. Cette restructuration du vivant s'articule avec les campus, l'AERES et l'ANR comme nous l'avons noté ci-dessus. C'est un outil de formatage de la recherche, d'écrêtement des disciplines, d'appauvrissement conceptuel qui concerne l'ensemble des organismes.

Le Conseil d'Administration du CNRS du 19 juin devait amorcer le découpage imposé par le gouvernement pour cet organisme. Ce découpage n'aurait pas concerné que les formations de recherche et les personnels du CNRS mais influencerait l'ensemble des laboratoires et des personnels de la recherche publique.

Le 19 juin, les personnels de recherche du CNRS et des autres organismes de recherche ont empêché le Conseil d'Administration du CNRS d'entériner l'éclatement de l'organisme. La bataille n'est pas finie y compris pour les Sciences de la Vie.

**Le SNTRS-CGT veut un CNRS pluridisciplinaire dont les personnels et les laboratoires sont évalués par un Comité National démocratisé.**

**Le CNRS doit disposer de postes statutaires et de crédits récurrents suffisants pour garantir la liberté de recherche.**

**La précarité est un obstacle à la qualité de la recherche. Le financement incitatif doit être minoritaire.**

**La coopération entre les organismes est nécessaire et doit se fonder sur un véritable débat entre les communautés concernées.**

Michel PIERRE.



## Le Tribunal Administratif de Paris vient de condamner l'INSERM pour le fait d'avoir « imposé l'usage de la seule langue anglaise dans l'audition des équipes de direction » au Conseil Scientifique.

Par une note du Conseil Scientifique de l'INSERM datant du 12 janvier 2005 portant sur les modalités d'évaluation des centres de recherche par cette instance, il était notamment précisé :

- « Le Conseil Scientifique siègera en présence d'experts étrangers proposés par le Medical Research Council (MRC) et la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG),
- Le corollaire est une audition en anglais de l'équipe de direction du Centre de Recherche ».

Le 29 avril 2005, le Département de l'Évaluation scientifique (DES) de l'INSERM adressait une note aux candidats à la direction d'un centre de recherche et aux membres du Conseil Scientifique confirmant ces modalités d'évaluation. Or l'arrêté du 23 mai 1990 relatif au fonctionnement du Conseil Scientifique de l'INSERM prévoit soit la possibilité d'entendre des personnalités qualifiées soit de recueillir leur avis écrit sur une question précise de l'ordre du jour.

Cela ne permet donc pas de s'adjoindre lesdites personnalités qualifiées, même à titre consultatif pendant la durée d'une session du Conseil Scientifique.

De plus, l'article 2 de la Constitution de 1958 dispose « la langue de la République est le français ». Les conditions d'application de cette disposition constitutionnelle ont été précisées notamment par la loi 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française. En conséquence, rien ne justifiait l'utilisation de l'anglais par le Conseil Scientifique.

C'est pourquoi, les organisations syndicales de l'INSERM ont manifesté leur opposition à ces mesures arbitraires et illégales. Ce fut notamment le cas du SGEN-CFDT et du SNTRS-CGT qui ont tous deux saisis le Tribunal Administratif.

**Par son jugement du 27 juin 2008, le Tribunal Administratif**

**de Paris a abrogé les décisions de l'INSERM du 12 janvier 2005 et du 29 avril 2005 et ainsi donné raison à nos deux organisations syndicales. Dans les attendus de cette décision, il est précisé que « l'INSERM, en tant que personne publique, ne pouvait légalement imposer l'usage de la seule langue anglaise, même avec un système de traduction ».**

Cette décision a bien entendu une valeur d'exemple qui dépasse l'INSERM, vu que l'usage exclusif de l'anglais tend à se généraliser aussi bien lors des visites de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) que lors des demandes de rapports pour l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Cette décision judiciaire montre bien que l'on ne peut pas imposer l'anglais lors des débats des instances scientifiques, car il est question de « politique scientifique » et non pas seulement de science !

Le SGEN-CFDT et le SNTRS-CGT se félicitent de ce jugement qui oblige l'INSERM à respecter les lois relatives à l'emploi de la langue française mais aussi les dispositions concernant le fonctionnement du Conseil Scientifique. Ce jugement met ainsi fin à des décisions complètement arbitraires du précédent Directeur Général de l'INSERM qui remettaient en cause le principe général du droit relatif à l'égalité entre les candidats dans la fonction publique. Nous espérons que la direction actuelle saura en tirer toutes les conséquences qui s'imposent. En cette période incertaine pour le devenir de la recherche publique, notamment par la remise en cause des grands organismes comme le CNRS et l'INSERM, il est de notre devoir de veiller à l'application des textes notamment le fonctionnement démocratique des instances scientifiques.

Villejuif, le mercredi 2 juillet 2008

## Une remise en cause des statuts des personnels et l'explosion des primes au mérite, pour de faibles améliorations !

*A propos des rapports SCHWARTZ et HOFFMANN sur l'attractivité des carrières des personnels universitaires et de recherche remis ce matin à la Ministre :*

Dans le cadre de l'application de la LRU, la Ministre avait demandé à une commission, présidée par Rémy Schwartz, de réfléchir à « l'avenir des personnels de l'enseignement supérieur ». De plus, sous la pression des personnels des organismes de recherche et de leurs organisations syndicales, celle-ci avait demandé au Président de l'Académie des Sciences, Jules Hoffmann, de réfléchir à des propositions pour améliorer les carrières des personnels et l'attractivité des organismes publiques de recherches (EPST).

Leurs rapports ont été remis mercredi 9 juillet à la Ministre et publiés. Par ailleurs, le SNTRS CGT tient à préciser qu'il n'y avait aucun ITA dans les deux commissions Schwartz et Hoffmann et que l'audition des organisations syndicales par le président de l'Académie des Sciences était une véritable mascarade.

Ces deux rapports confirment que les carrières et les rémunérations des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche publique sont très inférieures à celles des personnels de qualification équivalente d'autres secteurs de la fonction publique et de l'économie en France et à l'étranger. Le modèle français de postes permanents de fonctionnaires est reconnu comme un élément de l'attractivité de la carrière des chercheurs des EPST. Les propositions consistant à mieux prendre en compte les années de thèse ainsi que les périodes post-doctorales pour le recrutement dans les corps de chercheurs vont dans le bon sens. L'amélioration des délais de promotion pour les changements de grades et de corps pour les chercheurs ou les personnels ITA comme la création d'une Hors Classe pour les Chargés de Recherche répondent en partie à la situation de blocage de carrière pour ces personnels. Mais cette dernière mesure risque de créer une barrière supplémentaire au passage dans le corps des Directeurs de Recherche.

Ces rares avancées sont noyées dans une philosophie générale de généralisation des rémunérations individuelles au « mérite » décidées par quelques experts nommés, confondant compétence et allégeance.

Ces primes pourront en partie être financées sur les ressources externes. Elles pourront représenter de 30 à 100% du salaire pour les chercheurs les plus « brillants », lesquels seront sélectionnés par des comités *ad hoc* internationaux. Pour le SNTRS CGT, il s'agit bien là d'une forte remise en cause des statuts des personnels tant chercheurs qu'ITA, qui ne répond pas aux revendications d'une refonte complète des grilles de salaires. Celles-ci doivent être fondées sur la reconnaissance des qualifications exercées et des responsabilités assumées. Cette mesure va se traduire par la mise en concurrence des personnels alors que la recherche se mène sur la base de la coopération.

Autre idée force de ces deux rapports : le rapprochement, voir la fusion à court terme, des statuts des enseignants-chercheurs et des chercheurs d'une part, et de ceux des ITRF (universités) et ITA (EPST), d'autre part, avec une forte incitation à la mobilité entre les universités et les organismes. Ces propositions sont à rapprocher de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), laquelle a pour objet essentiel une forte diminution du nombre de fonctionnaires. La Ministre annonce un cycle de concertation pour le mois de septembre 2008. Pour le SNTRS CGT, ces deux rapports ne peuvent pas être la seule base de discussion. Les organisations syndicales ont déjà remis au Ministère leurs propositions. Le SNTRS CGT souhaite de véritables négociations.

**Le contenu, très dangereux pour les statuts des personnels, de ces deux rapports est repris à son compte par la Ministre. C'est pourquoi le SNTRS CGT appelle les personnels à se mobiliser fortement dès la rentrée pour exiger de véritables améliorations de salaires et de carrières.**

Villejuif, le 11 juillet 2008

# Révision Générale des Politiques Publiques, Loi mobilité, rapport Sílcaní et Partenariat public-privé...

**Au prétexte d'améliorer le financement et l'organisation de la recherche publique, la RGPP est un véritable outil de démolition du service public de recherche et du statut de fonctionnaire !**

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, la RGPP s'articule autour d'un double objectif : assurer l'utilisation la plus efficace des financements supplémentaires alloués, et la cohérence d'ensemble des différentes réformes engagées pour répondre et amplifier leurs effets.

**La RGPP propose la mise en place de plusieurs mesures...**

- **Rénover le Haut conseil à la science et à la technologie en modifiant sa composition** pour « l'ouvrir davantage sur la société » : placé auprès du Premier ministre, il coordonnera les travaux de groupes thématiques associant les meilleurs experts des domaines. À l'instar du Livre blanc de la Défense nationale, le document élaboré fera l'objet d'une décision du gouvernement adoptée en Conseil des ministres.
- **Rénover les instituts de recherche par la création d'instituts nationaux au sein du CNRS** pour mettre en œuvre la stratégie nationale de recherche définie par le Haut Conseil et le Premier Ministre. Ils auront pour rôle d'unifier la coordination de la politique nationale de la recherche dans chaque grand champ scientifique. Créés par décision du ministère chargé de la recherche, leurs directeurs désignés après appel à candidature et sélection par un jury international. Dans le domaine de la recherche en biologie, santé et clinique, **la création d'instituts coordonnés par l'Inserm a le même objectif**. La recherche clinique doit également être intégrée dans ce dispositif. **Tous les organismes sont concernés par cette réorganisation de la coordination de la politique de la recherche dans les grands secteurs disciplinaires !**
- **Revoir les relations entre les universités et les instituts de recherche**. Il s'agit de mettre en place des partenariats d'égal à égal entre les différentes catégories d'acteurs, d'unifier les règles de gestion des laboratoires communs – pour réduire les coûts administratifs et de rendre du temps de recherche aux chercheurs – et pour éviter les doublons de mettre en place le mandat de gestion unique confié à l'hébergeur – l'université dans 80 % des cas pour le CNRS et l'Inserm –

**Ces nouveaux partenariats se traduiront également par un rapprochement et le développement de nouvelles passerelles entre les corps des personnels des**

**universités et ceux des personnels des organismes de recherche**, dans le cadre de postes hébergés (notamment mise en place des conditions d'une véritable modulation des services des enseignants-chercheurs pour mieux répartir les services sur l'ensemble d'une carrière, en leur permettant de consacrer davantage de temps à l'activité de recherche).

**De nombreuses décisions sont d'ores et déjà prises !**

**En voici la synthèse des décisions des trois premiers CMPP (Conseil de Modernisation des Politiques Publiques) :**

1. simplification du fonctionnement des unités mixtes de recherche, dans le cadre de l'application des recommandations de la commission D'Aubert ;
2. clarification de l'organisation des acteurs de la recherche et de leur relation pour rendre lisibles leurs rôles respectifs ;
3. dynamisation de la gestion des ressources humaines pour tenir davantage compte des besoins dans les recrutements de chercheurs ;
4. développement des passerelles entre la recherche et l'enseignement supérieur ;
5. mise en place d'une comptabilité analytique permettant de connaître avec précision les coûts dans les universités et les laboratoires qui y sont hébergés ;
6. augmenter les activités qui génèrent des ressources complémentaires pour les universités (formation professionnelle continue et sessions d'été par exemple) en ouvrant les universités toute l'année civile ;
7. étudier les dispositifs favorisant la mutualisation des fonctions support entre universités, dans le respect de leur autonomie ;
8. mise en place d'un financement budgétaire des universités et des effectifs de recherche fondé sur la performance ;
8. augmentation progressive de la part de financement sur projet pour la recherche ;
9. évolution des modalités de définition des priorités nationales de recherche ;
10. financement effectif des unités de recherche sur leurs performances, y compris pour le financement récurrent ;
11. redéfinition des rôles et organisations des administrations centrales pour accompagner les mutations de la politique publique ;

12. proposition aux régions de leur transférer les dispositifs en faveur de la diffusion technologique (à l'exception des incubateurs des universités et des instituts Carnot) ;
13. le Haut conseil de la science et la technologie (HCST) sera réformé, dans sa composition et dans son fonctionnement, pour devenir l'organe interministériel de référence dans la définition d'une stratégie de recherche. Cet exercice de définition stratégique des priorités de recherche du Gouvernement sera conduit tous les quatre ou cinq ans, sous le pilotage du ministre de la Recherche, en associant toutes les parties prenantes. Pour ce faire, le HCST sera rattaché au Premier ministre ;
14. le financement des universités sur la base de la performance sera mis en œuvre par un système d'allocation des financements fondé sur une formule objectivée et transparente ;
15. la lisibilité du système d'enseignement supérieur sera améliorée pour garantir une égalité d'accès à l'information pour tous les étudiants, et leur permettre de faire des choix d'orientation sur la base d'informations fiables relatives aux taux de réussite par établissement et par filière, mais aussi aux taux d'insertion professionnelle et aux salaires moyens à la sortie de chaque filière et deux ans plus tard ;
16. après l'achèvement de son programme de travail, les missions et modalités de fonctionnement de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement (AERES) seront adaptées pour lui permettre de mieux promouvoir la mise en place d'une démarche qualité, de conduire l'évaluation de ces démarches, et de piloter l'exercice d'évaluation de la recherche ;
17. le ministère mettra en place un dispositif de pilotage et d'accompagnement des universités pour le passage à l'autonomie et pour la mise en place de la démarche qualité et de la comptabilité analytique ;
18. un pôle dédié au financement et à la contractualisation avec les universités sera créé. Il sera doté des compétences nécessaires à sa mission, en particulier en matière de comptabilité analytique et d'analyse de la performance, et ses personnels seront soumis à des règles déontologiques adaptées ;
19. les modalités d'application de la loi LRU permettront une modulation de service complète des enseignants-chercheurs ;
20. la possibilité sera ouverte aux organismes de recruter en Contrat à Durée Indéterminée ;
21. pour simplifier le fonctionnement des unités mixtes de recherche, les tutelles scientifiques seront limitées à deux, un mandat de gestion unique sera mis en place pour l'hébergeur de chaque unité, les procédures d'achat et les règles financières, fiscales et comptables seront alignées sur le régime le plus simple et le plus efficace ;
22. sauf exception, la mobilité entre universités devra être généralisée en matière de premières nominations dans des fonctions d'enseignant-chercheur.

**On voit bien là, à travers toutes ces mesures, que l'objectif réel, c'est un plus grand contrôle des actions de recherche !** Par un pilotage politique et financier, par des mesures de réorganisation de la gestion, et des assouplissements statutaires facilitant les conditions de mobilité et de précarisation des personnels. Cette mobilité risque d'être plus autoritaire que volontaire, soumise aux besoins des politiques nationales définies au sommet.

**Il s'agit bien d'une politique « cohérente » d'asservissement de la recherche publique !** Car ce n'est pas la seule mesure envisagée, la RGPP se met en œuvre dans un ensemble cohérent de mesures, notamment avec le « projet de loi relatif à la mobilité des parcours professionnels » !

**Avec un « projet de loi relatif à la mobilité des parcours professionnels » qui aura pour effet de casser le statut général de la fonction publique (instauré en 1946) et permettra :**

- **de cesser d'employer et de rémunérer tout fonctionnaire à n'importe quel moment de sa carrière**, quelques soient ses mérites ou son ancienneté, en prenant à son égard une mesure individuelle **le plaçant en « disponibilité d'office »**. Ceci dans le cas où le poste qu'il occupait aurait été supprimé et qu'il n'aurait pas pu être affecté sur un autre poste, et qu'ayant alors été placé en formation de reconversion professionnelle, le fonctionnaire aurait refusé trois propositions de postes susceptibles d'être formés par la réunion de plusieurs postes à temps partiel dans n'importe quelle fonction publique, de l'État, territoriale ou hospitalière sans limitation géographique.
- **de le muter d'office sur un poste** dans les conditions précitées.
- **de le remplacer par un intérimaire recruté par une agence de travail temporaire.**

Il faut rappeler que **les fonctionnaires placés en disponibilité ne perçoivent aucun traitement ni indemnité, et n'ont pas non plus droit aux allocations de chômage** pour les fonctionnaires licenciés, désormais pourtant instituées par l'article 62 de la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique modifiant l'article L.651-12 du code du travail.

**Le statut du fonctionnaire deviendra le plus précaire du monde du travail !**

**Les fonctionnaires ainsi placés en disponibilité d'office, dépourvus de tous les droits reconnus aux salariés du secteur privé, seraient dès lors dans un total dénuement financier.**

Or, dans le cadre du statut actuel, il faut rappeler que :

- l'administration a l'obligation d'affecter un fonctionnaire sur un poste.
- les fonctionnaires ne peuvent être licenciés que par une loi dite de dégageant des cadres aux termes de l'article 69 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 (statut de la fonction publique d'État).

**C'est donc pour contourner les lois statutaires exis-**

tantes, dont l'abrogation aurait un coût politique et financier trop élevé, que ce projet de loi est conçu !

**Un projet de loi qui n'a d'autre but que d'organiser la déchéance des fonctionnaires en les exposant à tout moment de leur carrière au chômage non indemnisable !**

**Au prétexte mensonger de prétendre accorder aux fonctionnaires, par la loi, des droits nouveaux pour faciliter la réalisation de leurs vœux de mobilité... :** droits qui existent déjà dans le statut à savoir : le droit au détachement, à la mise à disposition, à la mise en disponibilité y compris pour exercer dans le privé, **le gouvernement veut organiser la précarité absolue des fonctionnaires.**

Or les obstacles à une plus grande mobilité des fonctionnaires ne sont pas juridiques, mais relèvent de pratiques (notamment soumis à l'avis favorable l'autorité hiérarchique) que de simples instructions ou tout au plus une circulaire interministérielle aurait suffi à lever !

**Le gouvernement veut passer en force, en urgence, sans discussion !**

- **Ainsi, de véritables décrets d'applications de la loi ont déjà été publiés au J.O. !** Des décrets dont les titres en disent long sur les intentions du gouvernement : « prime de restructuration de service », « complément indemnitaire restructuration, indemnité de départ volontaire », « indemnité temporaire de mobilité »...
- **Déjà, dans certains ministères, se mettent en place des dispositifs de « cadres en mobilité accompagnée »,** par contrats tripartites entre l'administration, des cabinets privés de « coaching » (en ressources humaines et les cadres de la fonction publique « en transition professionnelle » (c'est-à-dire dont le poste est supprimé), pour les accompagner dans leur recherche d'un nouvel emploi avant mise en disponibilité d'office.

**Le dernier outil dans cette entreprise gouvernementale de destruction, sort en avril 2008 :**

**le rapport Silicani ou Livre blanc sur l'avenir de la Fonction Publique !**

**Rédigé par Jean-Ludovic Silicani, Conseiller d'État, il est présenté par les Ministres eux-mêmes comme devant permettre de « repenser en profondeur la Fonction Publique et la gestion des ressources humaines au sein de l'État ».**

Il propose 6 orientations stratégiques :

1. préciser, diffuser et faire vivre les valeurs du service public et de la fonction publique.
2. clarifier les missions du service public et rénover le management de la fonction publique.
3. refonder et simplifier l'organisation statutaire générale pour construire une fonction publique différente.
4. redéfinir la place et la nature du contrat dans la fonc-

tion publique pour en faire le meilleur usage.

5. rendre attractive et plus mobile la carrière des agents des trois fonctions publiques et permettre une véritable gestion des ressources humaines des collectivités publiques
6. renforcer le pilotage général de la fonction publique.

**Il faut mettre en relief, l'orientation stratégique n°5 qui s'attache à rénover la gestion des carrières et des personnes... Celle-ci se décompose en 8 points :**

1. **Prévoir : en répertoriant l'ensemble des métiers** par nature et anticipant leurs évolutions **au moyen d'une analyse des besoins et compétences** dans toute la fonction publique. Pour cela il envisage de **fusionner les 3 répertoires de métiers et d'enquêter auprès de chaque employeur.**
2. **Recruter : les concours tels qu'ils existent ne sont pas satisfaisants** (car jugés plus axés sur les connaissances que les compétences, et de plus mal adaptés à l'évaluation des savoir être et savoir faire). Il leur préfère les recrutements sans concours, ce qui est déjà le cas de 23 % des recrutements en catégorie C. **Il préconise, pour bien recruter d'identifier des viviers** potentiels de recrutement, **d'organiser des concours communs** aux 3 fonctions publiques, **de professionnaliser les concours externes** sur 3 axes : la nature professionnelle (savoir faire, métier), le niveau de connaissance générale (diplôme, culture), le potentiel humain (savoir être), **de recruter hors concours** (contrats, VAP), et **de renforcer la période de stage par une formation adaptée au poste occupé** permettant une véritable évaluation avant recrutement définitif.
3. **Employer : et pour cela il conseille de : créer un véritable marché de l'emploi public,** une bourse de l'emploi public regroupant tous les emplois déclarés vacants et les CV des candidats à la mobilité. Les choix des affectations ne seraient plus soumis aux CAP mais décidés seulement par l'administration, **lier par une convention chaque agent avec son employeur** sur 5 points essentiels : les fonctions exercées, leur durée (non plus illimitée mais fixée entre 3 et 5 ans), les objectifs à atteindre, la rémunération fonctionnelle, les formations liées au poste, **pouvoir « licencier » les agents** (mis) en fin d'affectation, **jugés « inadaptés aux besoins »** (de valeur professionnelle insuffisante, ou inemployables), **et pour cela on va placer l'agent en situation « d'instance d'affectation »** (et lui proposer 2 postes, en cas de refus ou d'échec, il sera alors géré par le projet de loi sur la mobilité qui organise son licenciement).
4. **Évaluer : en remplaçant la notation par une évaluation « hiérarchique »** qui prend en compte le travail effectué, ses résultats, la valeur professionnelle, ses besoins en formation, ses objectifs à atteindre, **pour définir l'évolution de la carrière de l'agent** (avancement d'échelon, de grade et de cadre statutaire –qui remplace le corps-) **et la partie variable de sa rémunération, mais aussi pour « licencier » en cas d'insuffisance,** « lorsque l'évaluation est insuffi-

sante et confirmée au bout de 3 mois, le service employeur peut mettre fin, avec préavis, à l'affectation ».

5. **Promouvoir : en renforçant la sélectivité des promotions de grade** aux critères de l'évaluation et de la nature du poste de l'agent, **en remplaçant les concours internes** d'accès au corps statutaire supérieur, **par une sélection professionnelle modernisée** permettant l'accéder aux cadres statutaire ou d'emploi de catégorie supérieure, **avec 2 critères de « promouvabilité » : la valeur professionnelle** (établie par son évaluation), **et la preuve qu'il dispose d'une qualification professionnelle supérieure** (établie par une reconnaissance des acquis professionnels ou un bilan de compétence), le choix des promus se faisant après un entretien avec un jury ou sur proposition de l'administration après avis de la CAP (la mise en place d'une CAP par cadre pour chaque organe employeur).
6. **Rémunérer : la rémunération des agents se décompose en deux composantes : toutes deux soumises à cotisation : la première, part dite « fonctionnelle », déterminée par l'indice de l'agent**, commune à tous, et dont l'avancement d'échelon serait déterminé par l'ancienneté, établi par la convention d'affectation, **divisée elle-même en deux parties, une fixe liée aux sujétions particulières, et une variable dépendant des résultats atteints** (de 20% pour les niveaux V à 5% pour les niveaux I de la rémunération totale), **la deuxième composante est fixée pour chaque agent et liée à son évaluation individuelle** (de 0% pour une évaluation « insuffisante » à 100 % pour une évaluation « très bonne »).
7. De plus, sera menée une politique « sociale » prenant en compte les problèmes de coût de logement, de CHSCT et médecine préventive.
8. **Former** (les droits annuels d'accès à la formation actuels dans la fonction publique sont de 6 jours pour les catégories C, 10 pour les B, e 13 pour les A). Aussi il prévoit d'optimiser le réseau des écoles de formation de la fonction publique et de développer les formations notamment aux moments clés de la carrière –à savoir : stage, nouvelle affectation, promotion, évaluation « insuffisante » ???-).
9. **Informier** (l'information devient un outil de gestion des ressources humaines).

**Toutes ces mesures se font dans le cadre du développement d'une politique de Partenariat public- privé (PPP), un outil supplémentaire pour le démantèlement des services publics !**

**En effet, le gouvernement veut développer le recours au privé pour la gestion des équipements et des servi-**

**ces publics.** Une loi visant à promouvoir les contrats de partenariat est en cours de discussion au parlement. Le PPP serait la solution miracle à l'incapacité des collectivités publiques de financer et mener à bien des projets urgents ou complexes.

Le gouvernement voudrait financer ainsi une bonne partie des investissements de l'État d'ici 2012. Or force est de constater le flop des premières mises en œuvres. Des expérimentations qui ont conduit à des gâchis, des surcoûts et des retards de réalisations : INSEP, Conseil général du Loiret pour la construction d'un collège à Villemandeur, château de Versailles...

**Une politique synonyme de reculs pour la population, une privatisation qui sans améliorer l'efficacité du service, en augmente le coût pour les finances publiques et les citoyens.** Les Services publics sont là pour répondre aux besoins et aux droits essentiels des citoyens, et non servir à des nécessités de profits.

**Là aussi il faut exiger la transparence totale sur le contenu des contrats passés ou envisagés avec des prestataires ou « partenaires » privés.** Les collectivités doivent pouvoir financer leurs investissements autrement avec, notamment, la consolidation d'un pôle financier public, et la création de fonds régionaux pour l'investissement et l'emploi et une véritable réforme fiscale permettant d'accroître les ressources publiques et une nouvelle répartition des richesses créées.

**Pour conclure, outre les menaces qui pèsent sur l'avenir de nos organismes, de nos services et laboratoires, et dont dépend l'avenir de personnels de recherche, s'ajoutent des menaces de précarisation concernant notre statut de fonctionnaire qui au lieu de nous protéger, face aux restructurations organiques, va nous exposer à une grande précarité d'emploi et une modulation importante des salaires.**

**Si ce train de réformes passe, outre les politiques de restructuration et de casse de la fonction publique et d'externalisation des services publics, chaque fonctionnaire pourra se voir individuellement menacé, au prétexte que ses compétences sont devenues inutiles, ou qu'il déplaît à sa hiérarchie, et sans passage en CAP, rapidement mis en disponibilité sans traitement, chez lui (tant qu'il pourra avoir un domicile !) avant d'être licencié sans droit, purement et simplement...**

Nadine Elie.

## Résultats des Élections 2008 au CNAS du CAES INSERM : Une nouvelle Présidente SNTRS-CGT élue pour la première fois !

### Analyse des résultats des élections 2008 :

A noter tout d'abord la **forte augmentation du nombre d'inscrits** entre les élections 2005 et 2008 : 1242 électeurs de plus soit **une augmentation de 23%** en raison du fait que, pour la première fois, les **personnels sous contrats (CDD)** ayant une feuille de paie INSERM, et donc ayants droit au CAES, pouvaient voter à ces élections. Cela montre aussi le fort accroissement du nombre de personnels non titulaires sous contrats à l'INSERM (près de 1 200 selon le bilan social 2007).

Dans ce contexte, vu que peu de ces personnels non titulaires votent au CAES, il a été nécessaire de procéder à un deuxième tour (quorum de 50% de votants non atteint). Il faut noter que le nombre de votants au deuxième tour est sensiblement le même qu'aux précédentes élections (environ 2700 votants), ce qui montre une certaine stabilité mais, évidemment, il y a une forte chute de la participation en pourcentage du fait de la forte augmentation du nombre d'inscrits (on passe de 50,8% à 40,1%).

Le fait le plus important des résultats des élections au CAES est que **le SGEN CFDT continue de perdre** en voix (moins 3,6%) et en siège : de 8 sièges en 2002, il est passé à 7 sièges en 2005 et **perd encore un siège en 2008 avec 6 sièges avec 36,8%**. Le SGEN exerçait depuis toujours les responsabilités de la gestion du CAES INSERM (Présidence et Secrétariat Général), mais, tout en étant le premier syndicat, il n'avait plus de majorité depuis plusieurs mandats.

**Le SNCS FSU progresse en pourcentage** (plus 2,1%) avec **25,1%** et **garde ses 4 élus**, acquis lors des dernières élections. Le **SNTRS CGT gagne 1,15% avec 25,9%** et surtout **gagne un élu de plus soit 5 élus**. Le **SNIRS CGC est stable** avec **12,2%** (plus 0,4%) et **garde ses 2 sièges**.

D'où une situation nouvelle où les listes **SNTRS et SNCS ont ensemble une MAJORITE ABSOLUE (51% des voix et 9 élus sur 17 membres au CNAS)**.

### Une nouvelle majorité SNTRS-SNCS :

Du fait d'un **accord de gestion établi entre le SNTRS CGT et le SNCS FSU**, il y a eu l'élection d'une **nouvelle équipe commune SNTRS et SNCS pour gérer le CAES INSERM** lors de la première réunion du nouveau CNAS le mercredi 11 juin 2008. **Françoise MUZEAU a été élue à la présidence, Marie-Thérèse LE GLOANE à la Trésore-**

**rie, comme élu du SNTRS CGT**. Nicolas REGNAULT (SNCS) a été élu Secrétaire Général. **Carlos LABAT (SNTRS) a été élu à la Vice-présidence** le vendredi 13 juin, après l'AG du CAES, en raison du refus du SGEN de présenter une candidature à ce poste.

Nous avons souhaité que tous les élus du CNAS puissent travailler ensemble. Pour cela, nous avons voulu mettre en place une **direction collégiale** qui assure un **fonctionnement transparent et démocratique du CNAS**. Nous avons proposé que le prochain bureau soit composé, comme le précédent, de 8 membres, ceci permettant à tous les syndicats qui ont des élus au CNAS d'être représentés. S'il est incontestable que les problèmes qui ont emmaillé la précédente mandature ont beaucoup fait pour le rapprochement entre nos deux syndicats, cet accord n'est pas dirigé contre aucun syndicat et contre personne. Pour nous engager dans la gestion du CAES, il nous fallait avant tout aboutir à un accord sur les objectifs de la mandature et obtenir le soutien des électeurs. Nous avons atteint ces deux objectifs et nous assumons nos responsabilités.

**Nous avons proposé que les élus SGEN prennent la Vice Présidence et un deuxième place au bureau**. De même, nous avons proposé **une place au bureau au SNIRS**. **Nous ne pouvons que regretter que les élus SGEN aient refusé ces propositions et sont donc absents du bureau**.

Le SGEN a distribué un tract à l'entrée de **l'Assemblée Générale du CAES INSERM** le Jeudi 12 juin 2008 au FIAP, à Paris, dans lequel il reprochait au SNTRS et au SNCS de leur avoir « contester la direction du CAES », que le SGEN revendiquait en tant que premier syndicat (avec près de 37%).

Le SGEN est le premier syndicat à chaque élection depuis la création du CAES. Dans les années 80/90, il avait la majorité absolue de votes avec des scores proches de 60%. Cette position dominante leur a permis, jusqu'à la dernière mandature, de prétendre légitimement aux postes de direction tels que la Présidence et le Secrétariat Général. Grâce à leur position dominante, le SGEN a pu marquer de façon déterminante l'orientation et le développement du CAES. Pendant cette période, les élus du SNTRS se sont engagés dans le travail quotidien du CAES tout en défendant les orientations de notre syndicat en particulier face à la direction de l'INSERM.

Or, depuis plusieurs années, les résultats électoraux du SGEN subissent une érosion continue, au point qu'au cours de la dernière mandature, nous avons fait le constat que, même si le SGEN restait le premier syndicat, il ne pouvait pas prétendre fédérer une majorité des élus, ni sur le mode de fonctionnement, ni sur les orientations de la future mandature. Ce constat, nous le partageons avec le SNCS, et les deux syndicats se sont exprimés clairement dans leurs professions de foi sur la nécessité de renouveler l'équipe de direction du CAES INSERM.

Le résultat des dernières élections ont montré qu'il existait une **majorité SNTRS-SNCS** (51% des électeurs et 9 élus sur 17). Cette majorité nous a permis de, légitimement, revendiquer la direction du CNAS. Pour la première fois, la direction n'est pas marquée par la présence dominante du SGEN. Ce qui peut paraître comme un événement « anormal » est la règle depuis plusieurs mandatures au CAES CNRS. L'attitude du SGEN de contester la légitimité des résultats électoraux ne peut qu'affaiblir le CAES. **Le SNTRS-CGT appelle le SGEN-CFDT et ses élus à modifier leur position et travailler ensemble, au CAES, pour le bien des agents.** Le CAES n'appartient à aucun syndicat en particulier, il appartient à tous les salariés de l'INSERM.

### L'accord de gestion SNTRS-SNCS :

L'objectif commun de cet accord entre le SNTRS CGT et le SNCS FSU est d'abord l'obtention d'une **augmentation de la subvention** qui réponde aux besoins du personnel de l'INSERM. Pour cela il faut obtenir une **augmentation du financement du CAES**, en % de la masse salariale, et obtenir **la prise en charge de non statutaires** dans son calcul. Pour ces deux points, il faudra certainement **renégocier** un certain nombre de point de **la convention** entre le CAES et la Direction Générale de l'INSERM. Cette négociation doit impliquer avant tout les organisations syndicales et ne pourra réussir sans engager le personnel dans la mobilisation. Pour négocier avec la direction en position de force, il faut aussi une **majorité stable et cohérente** avec une politique d'utilisation de la subvention que crédibilisent nos demandes. En conséquence, nous nous engageons à **réinvestir la totalité d'excédents de gestion dans les priorités du CAES** et mettre fin à la politique de réserves libres.

Jean Kister,

Secrétaire de la section nationale INSERM du SNTRS-CGT

Résultats aux Élections au CNAS du CAES INSERM 2008							
	Inscrits	Votants	Exprimés	SGEN-CFDT	SNCS-FSU	SNIRS-CGC	SNTRS-CGT
<b>2008</b>	6650	2668	2643	974	662	322	<b>685</b>
		40,12		36,85	25,05	12,18	25,92
<b>Nombre Élus 2008 (17 sièges) :</b>				<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
<b>2005</b>	5408	2748	2725	1103	626	321	<b>675</b>
		50,81		40,48	22,97	11,78	24,77
<b>Différence % 2008-2005</b>				<b>-3,63</b>	<b>2,07</b>	<b>0,40</b>	<b>1,15</b>
<b>Nombre Élus (2005) :</b>				<b>7</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>Différence Élus 2008-2005 :</b>				<b>(-1)</b>	<b>(=)</b>	<b>(=)</b>	<b>(+1)</b>
<b>2002</b>	5337	2678	2642	1157	487	414	<b>584</b>
		50,18		43,79	18,43	15,67	22,10
<b>Nombre Élus (2002) :</b>				<b>8</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>1999</b>	5372	2862	2796	1117	546	404	<b>729</b>
		53,28		39,95	19,53	14,45	26,07
<b>Nombre Élus (1999) :</b>				<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>

### *Ce que nous prépare le gouvernement*

**Le Conseil des Ministres du 11 juin a acté de nouvelles décisions de réformes dans les ministères qui n'avaient pas encore fait l'objet d'un examen d'ensemble de leur organisation. Ci-dessous le document concernant la Recherche et l'Enseignement supérieur :**

*« Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'œuvre pour mieux positionner la France dans l'économie de la connaissance »*

#### **CMPP3 du 11 juin 2008**

1. S'assurer que les nouveaux moyens se traduiront par de meilleurs résultats
2. Mettre en place une architecture cohérente pour notre système de recherche
3. Synthèse des décisions des trois premiers CMPP
4. Calendrier de mise en œuvre des réformes

À l'heure de la mondialisation, l'excellence universitaire et académique constitue l'un des atouts majeurs des pays développés pour conserver un avantage dans le processus de rattrapage des économies émergentes. Or, l'Europe est en retard dans ce domaine et au sein de l'Europe, la France n'est pas bien positionnée en matière de résultats.

Le président de la République et le Gouvernement ont placé la rénovation du système d'enseignement supérieur et de recherche en tête de leurs priorités, y compris budgétaires, en liant renforcement considérable des moyens et modernisation des structures. Compte tenu de cet investissement, nous devons viser en 2012 à avoir les meilleurs universités et centres de recherche d'Europe.

Un effort sans précédent est actuellement consenti par l'État en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de replacer la connaissance et l'innovation au cœur de notre économie, de rapprocher recherche publique et entreprise et de relancer la France dans la compétition internationale.

**L'État a ainsi montré sa très forte volonté de réformer en profondeur l'université pour la rendre autonome, responsable de l'intégralité de ses moyens et maître de sa politique d'établissement. Cette autonomie doit permettre aux universités d'occuper les premières places dans le paysage universitaire international. Cette volonté se décline :**

- dans la loi sur les libertés et les responsabilités des universités, votée à l'été 2007, et ses décrets d'application, tant en matière de gouvernance que de gestion ;
- dans le chantier destiné aux personnels ouvert en décembre 2007, qui doit permettre le renforcement de l'attractivité des carrières, la fluidité des parcours professionnels et la modulation de services ;

- dans le plan « réussir en licence » dont la mise en œuvre a débuté en janvier 2008, et qui donnera aux universités les moyens de faire réussir leurs étudiants de licence et de faire de l'insertion professionnelle une priorité ;
- dans la réforme du système d'aides sociales pour les étudiants dont la mise en œuvre a débuté en septembre 2007.

Ces chantiers sont soutenus par un effort budgétaire substantiel : au total, ce sont 15 milliards d'euros supplémentaires qui seront ainsi mobilisés par l'État pour le développement significatif de notre dispositif d'enseignement supérieur sur la période 2008-2012. S'y ajoutent 5 milliards d'euros au titre de l'« opération campus ».

En parallèle, un effort important est consenti en faveur de notre dispositif de recherche, qui s'organise autour de quatre piliers : des universités autonomes développant une véritable stratégie scientifique, des organismes de recherche rénovés pour encourager l'excellence, une recherche sur projets dynamique et une recherche privée plus active. Un effort de 800 millions d'euros par an a ainsi été décidé, et ce dès 2008 dans le cadre de la loi de finances, celle-ci actant par ailleurs une profonde réforme du crédit impôt recherche qui assure les voies du développement de la recherche privée et de ses partenariats avec la recherche publique.

Enfin, en décidant de financer massivement, et en plus des financements budgétaires qui seront consacrés à l'immobilier universitaire, le développement de campus à travers la cession d'une partie de la participation de l'État dans le capital d'EDF, le président de la République a confirmé combien l'enseignement supérieur et la recherche sont au cœur de la politique menée par l'État.

**La révision générale des politiques publiques dans l'enseignement supérieur et la recherche s'articule donc autour d'un double objectif :**

- assurer que les financements supplémentaires seront alloués dans des conditions qui permettront de rendre leur utilisation plus efficace ;
- assurer la cohérence d'ensemble des différentes réformes engagées de telle sorte qu'elles puissent se répandre et amplifier leurs effets.



### 1) S'assurer que les nouveaux moyens se traduiront par de meilleurs résultats

La loi LRU est une étape fondamentale pour la modernisation de notre système d'enseignement supérieur. Pour que cette évolution produise ses pleins effets, il est néanmoins nécessaire que le système de mise sous tension des universités soit profondément rénové. Le souci de l'évaluation et d'un financement axé sur la performance L'État doit s'assurer que l'effort qu'il est train de consentir et qui va s'amplifier dans les années qui viennent permette une meilleure orientation des étudiants dans un système plus lisible et dont les résultats seront rendus publics : une réussite dans les cursus de formation, une meilleure insertion professionnelle des diplômés, un meilleur positionnement dans la compétition mondiale de l'économie de la connaissance, une assurance que des recherches sont menées dans des secteurs qui répondent à des besoins sociétaux. Il est donc nécessaire de s'inscrire résolument dans une logique de transparence et d'évaluation. La mission de l'Agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche, créée en 2006, est réaffirmée. L'évaluation doit devenir un préalable à l'allocation des financements, tant au niveau de la recherche que de l'enseignement supérieur. Les contrats d'objectifs que l'État signera avec les organismes de recherche comporteront des développements spécifiques sur la transparence de la répartition des moyens de fonctionnement courant entre laboratoires en fonction de leur qualité. Les crédits versés aux universités au titre du plan licence seront accordés, dès 2009, en fonction de la qualité des maquettes transmises au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Au sein de chaque établissement et par filière, les taux de réussite par année, les taux d'insertion professionnelle et les salaires moyens à la sortie du cursus et après deux ans seront publiés sur internet, de façon que les étudiants aient tous accès au même degré d'information pour effectuer leurs choix d'orientation. Le système de financement des universités (modèle San Remo) est à bout de souffle. Un nouveau mode d'allocation des moyens aux universités sera mis en place à compter du 1er janvier 2009, autour notamment de critères d'activité modifiés et en fonction d'une approche de la performance totalement renforcée, tant quantitativement (avec la montée en puissance des financements accordés à la performance) que qualitativement (avec le renouvellement complet des critères de performance, comme, par exemple, la prise en compte de l'insertion professionnelle). Cette évolution suppose de faire évoluer en profondeur l'administration centrale du ministère. Les tâches d'évaluation scientifique doivent être laissées à l'Aeres. Après une première évaluation de l'ensemble des universités, le rôle de celle-ci sera revu pour se rapprocher de celui de ses homologues internationaux : elle sera centrée sur les performances scientifiques, laissant à un autre acteur le soin de l'évaluation de la gestion financière. Il sera par ailleurs mis en place au sein du ministère un pôle de financement et de contractualisation, enrichi de compétences nouvelles en matière de mesure de la performance et de comptabilité analytique, et soumis à des règles de déontologie adaptées pour garantir son indépendance par rapport aux acteurs ainsi régulés. Les directions du ministère feront donc l'objet d'une rénovation de leurs missions et de leur orga-

nisation, dans le cadre d'un rapprochement géographique, afin de s'adapter à la nouvelle donne que constitue l'autonomie des établissements.

### La mise en place d'une comptabilité analytique

Il faut également mieux connaître les coûts des activités d'enseignement supérieur et de recherche, de manière à permettre aux responsables des établissements concernés de procéder à des choix, en interne, de répartition des moyens. Cela impose de mettre en place une comptabilité analytique, tant dans les organismes de recherche que dans les établissements d'enseignement supérieur, et de raisonner en coûts complets. Cette évolution est d'autant plus nécessaire que les financements alloués à compter de 2011 par l'Union européenne dans le cadre de ses actions de soutien à la recherche nécessiteront l'existence de tels outils. Le renforcement du financement de la recherche sur la base des projets La poursuite de la montée en puissance du financement de la recherche sur projet satisfait également l'objectif de maximisation de l'utilisation des crédits publics. Ce mécanisme, présent dans tous les pays les plus dynamiques en termes de recherche et d'innovation, permet en effet à la fois d'encourager des recherches sur des thématiques considérées comme prioritaires, notamment sur le plan sociétal – vieillissement, développement durable... – et de favoriser l'excellence, à travers l'émulation qu'il favorise. Accompagner les universités pour qu'elles tirent au mieux le bénéfice de leur autonomie. L'accès des universités à l'autonomie nécessitera par ailleurs un accompagnement particulier de l'État, afin qu'elles puissent tirer pleinement parti des possibilités qui leur sont offertes. D'ores et déjà, un audit par université a été conduit et les universités bénéficient d'un soutien financier lorsqu'elles en ont besoin. L'État devra notamment identifier les bonnes pratiques développées par certaines universités, que ce soit en termes d'efficacité de la gestion, de mutualisation – avec d'autres établissements – de certaines fonctions, de développement de partenariats ou d'investissement dans de nouvelles activités, comme la formation continue, permettant de diversifier les financements. Tout en respectant le principe d'autonomie qui régira à l'avenir ses relations avec les universités, l'État mettra en œuvre les mécanismes qui permettront de s'assurer de l'utilisation efficace des financements alloués.

### 2) Mettre en place une architecture cohérente pour notre système de recherche

#### La rénovation du Haut conseil à la science et à la technologie

L'accès à l'autonomie des universités va leur permettre de développer une véritable politique de recherche, ce qui viendra accroître le nombre d'opérateurs véritablement actifs en la matière et donc rendre encore plus nécessaire la mise en place d'une procédure de réflexion sur les priorités nationales de recherche venant alimenter la stratégie nationale de recherche que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la charge d'élaborer. Il s'agit de passer d'un ensemble de décisions non coordonnées à une stratégie nationale cohérente, élaborée régulièrement tous les cinq ans et servant de référence à l'ensemble des acteurs.

Pour ce faire, le Haut conseil à la science et à la technologie sera rénové. Sa composition sera modifiée pour l'ou-

vrir davantage sur la société. Il sera placé auprès du Premier ministre afin d'accroître son interaction avec le travail interministériel. Dans le cadre de l'élaboration périodique de la stratégie nationale, il coordonnera les travaux de groupes thématiques associant les meilleurs experts des domaines. À l'instar du Livre blanc de la Défense nationale, le document ainsi élaboré sera traduit par une décision du gouvernement adoptée en Conseil des ministres.

#### **La réforme des instituts de recherche**

La création d'instituts nationaux au sein du CNRS selon une cartographie cohérente et lisible sera un facteur d'efficacité pour la mise en œuvre effective de la stratégie nationale de recherche précédemment évoquée. Ces instituts nationaux doivent conduire à unifier la coordination de la politique nationale de la recherche dans chaque grand champ scientifique. La création de ces instituts interviendra par décision du ministère chargé de la recherche. Leurs directeurs seront désignés après appel à candidature et sélection par un jury international.

Dans le domaine de la recherche en biologie et santé, la création d'instituts coordonnés par l'Inserm a le même objectif. La recherche clinique doit également être intégrée dans ce dispositif.

Tous les organismes sont concernés par cette réorganisation de la coordination de la politique de la recherche dans les grands secteurs disciplinaires.

#### **Revoir les relations entre les universités et les instituts de recherche**

La capacité nouvelle des universités à développer une véritable politique de recherche nécessite de revoir la nature des partenariats qu'elles ont noués avec les organismes de recherche. Il s'agit notamment de mettre en place des partenariats d'égal à égal entre les différentes catégories d'acteurs, d'unifier les règles de gestion des laboratoires communs – ce qui permettra d'alléger les coûts administratifs et de rendre du temps de recherche aux chercheurs – et de mettre en place le mandat de gestion unique confié à l'hébergeur – l'université dans 80 % des cas pour le CNRS et l'Inserm – de manière à éviter les doublons.

Ces nouveaux partenariats se traduiront également par un rapprochement et le développement de nouvelles passerelles entre les corps des personnels des universités et ceux des personnels des organismes de recherche. Il s'agit en particulier de mettre en place les conditions d'une véritable modulation des services des enseignants-chercheurs. Celle-ci donnera la possibilité de raisonner sur la répartition des services sur l'ensemble d'une carrière, en permettant notamment aux maîtres de conférences qui le souhaiteraient de consacrer davantage de temps à l'activité de recherche. Cela pourra se faire, le cas échéant, dans le cadre de postes hébergés par les organismes de recherche, après évaluation sur des bases communes par les universités et les organismes de recherche.

### **3) Synthèse des décisions des trois premiers CMPP**

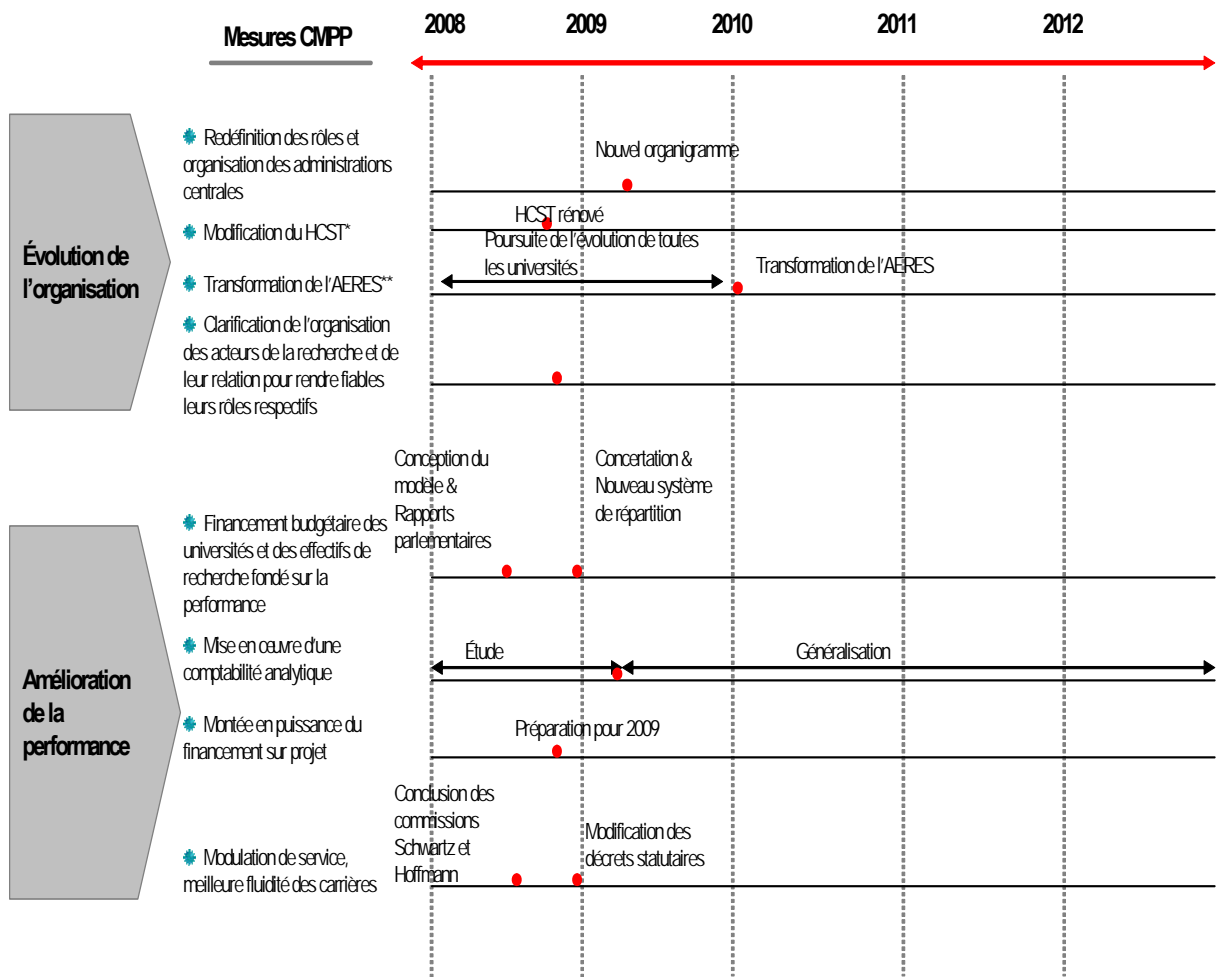
- simplification du fonctionnement des unités mixtes de recherche, dans le cadre de l'application des recommandations de la commission D'Aubert ;
- clarification de l'organisation des acteurs de la recherche et de leur relation pour rendre lisibles leurs rôles respectifs ;

- dynamisation de la gestion des ressources humaines pour tenir davantage compte des besoins dans les recrutements de chercheurs ;
- développement des passerelles entre la recherche et l'enseignement supérieur ;
- mise en place d'une comptabilité analytique permettant de connaître avec précision les coûts dans les universités et les laboratoires qui y sont hébergés ;
- augmenter les activités qui génèrent des ressources complémentaires pour les universités (formation professionnelle continue et sessions d'été par exemple) en ouvrant les universités toute l'année civile ;
- étudier les dispositifs favorisant la mutualisation des fonctions support entre universités, dans le respect de leur autonomie ;
- mise en place d'un financement budgétaire des universités et des effectifs de recherche fondé sur la performance ;
- augmentation progressive de la part de financement sur projet pour la recherche ;
- évolution des modalités de définition des priorités nationales de recherche ;
- financement effectif des unités de recherche sur leurs performances, y compris pour le financement récurrent ;
- redéfinition des rôles et organisations des administrations centrales pour accompagner les mutations de la politique publique ;
- proposition aux régions de leur transférer les dispositifs en faveur de la diffusion technologique (à l'exception des incubateurs des universités et des instituts Carnot) ;
- le Haut conseil de la science et la technologie (HCST) sera réformé, dans sa composition et dans son fonctionnement, pour devenir l'organe interministériel de référence dans la définition d'une stratégie de recherche dans la définition d'une stratégie des priorités de recherche du Gouvernement sera conduit tous les quatre ou cinq ans, sous le pilotage du ministre de la Recherche, en associant toutes les parties prenantes. Pour ce faire, le HCST sera rattaché au Premier ministre ;
- le financement des universités sur la base de la performance sera mis en œuvre par un système d'allocation des financements fondé sur une formule objectivée et transparente ;
- la lisibilité du système d'enseignement supérieur sera améliorée pour garantir une égalité d'accès à l'information pour tous les étudiants, et leur permettre de faire des choix d'orientation sur la base d'informations fiables relatives aux taux de réussite par établissement et par filière, mais aussi aux taux d'insertion professionnelle et aux salaires moyens à la sortie de chaque filière et deux ans plus tard ;
- après l'achèvement de son programme de travail, les missions et modalités de fonctionnement de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement (AERES) seront adaptées pour lui permettre de mieux promouvoir la mise en place d'une démarche qualité, de conduire l'évaluation de ces démarches, et de piloter l'exercice d'évaluation de la recherche ;

- le ministère mettra en place un dispositif de pilotage et d'accompagnement des universités pour le passage à l'autonomie et pour la mise en place de la démarche qualité et de la comptabilité analytique ;
- un pôle dédié au financement et à la contractualisation avec les universités sera créé. Il sera doté des compétences nécessaires à sa mission, en particulier en matière de comptabilité analytique et d'analyse de la performance, et ses personnels seront soumis à des règles déontologiques adaptées ;
- les modalités d'application de la loi LRU permettront une modulation de service complète des enseignants-chercheurs ;

- la possibilité sera ouverte aux organismes de recruter en Contrat à Durée Indéterminée ;
- pour simplifier le fonctionnement des unités mixtes de recherche, les tutelles scientifiques seront limitées à deux, un mandat de gestion unique sera mis en place pour l'hébergeur de chaque unité, les procédures d'achat et les règles financières, fiscales et comptables seront alignées sur le régime le plus simple et le plus efficace ;
- sauf exception, la mobilité entre universités devra être généralisée en matière de premières nominations dans des fonctions d'enseignant-chercheur ».

#### 4) Calendrier de mise en œuvre des réformes



\*Haut Conseil de la Science et de la Technologie

\*\* Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

## *Agence de moyens et ingérence du pouvoir politique.*

Il y a des moments où, pour les besoins de l'efficacité de l'action, il faut simplifier les mots d'ordre et ne pas trop nuancer les revendications. Il arrive un moment où il faut faire le contraire et regarder de près ce qui se passe.

A propos des 2 "nouveauautés" de la dernière version du schéma stratégique du CNRS - le fonctionnement en agence de moyens et la définition de missions nationales confiées par le pouvoir politique - il est temps d'aller voir un peu dans le détail.

Je ne m'étendrai pas sur le versant "agence de moyens" car les conséquences prévisibles pour les "moyens humains" sont assez faciles à imaginer et les garanties et droits que nous devons revendiquer (et obtenir) devraient être largement partagés.

Par contre je voudrais nuancer un peu la possibilité - toujours présentée comme scandaleusement inadmissible - de pouvoir attribuer au CNRS des missions nationales. Il y a des circonstances où l'intervention directe du pouvoir politique - donc l'ingérence du pouvoir - dans les affaires internes du CNRS a permis de développer ou de maintenir des services publics qui dépassaient les besoins propres de l'organisme. A l'inverse, l'incompétence des pouvoirs publics dans certains domaines (c'est parfois les mêmes selon les époques) empêche, faute de politique, le développement de services dont les autres pays similaires à la France disposent.

Je citerai deux exemples : l'INIST et le Centre Quetelet.

La mission de l'INIST dépasse largement les besoins du CNRS puisque il est chargé de diffuser l'information scientifique pour les besoins de

la recherche aussi bien académique que privée. Il se distingue des services de documentation des universités qui n'ont que la mission de diffuser vers les étudiants et la recherche académique. C'est un véritable service public à vocation nationale. L'histoire mouvementée de l'INIST et de ses prédécesseurs (CDST et CDSH) a montré l'intérêt et les inconvénients des prises de décisions au niveau gouvernemental. Le CNRS a souvent été empêché de rétrécir l'activité de l'INIST sur ses besoins internes, il a été obligé d'assumer la responsabilité d'une activité qu'il a souvent jugée inutile par rapport aux services américains concurrents. A l'inverse le pouvoir politique a souvent souhaité retirer au CNRS la responsabilité de la mission nationale. Bien sur l'intervention des personnels a été à chaque fois déterminante mais c'est bien parce qu'il y avait mission nationale que certaines choses se sont débloquentées.

Pour le Centre Quetelet, c'est plutôt l'absence de volonté politique qui influence le manque d'ambition pour la définition du service public de diffusion de données statistiques pour les besoins de la recherche en sciences sociales. Une bonne mission nationale bien claire permettrait peut être de dégager des moyens suffisants pour travailler.

Je plaide seulement pour que notre réflexion et l'expression qui en découle fasse part au "ça dépend" et que l'on puisse envisager des circonstances où ce que l'on demande ne soit pas valable dans tous les cas.

Une bouteille d'un litre à moitié vide ou à moitié pleine contient dans les deux cas 50 cl de liquide et 50 cl d'air.

Jocelyne LEGER